

République et Canton de Neuchâtel

2017 en bref

Synthèse du rapport du Conseil d'État au Grand Conseil
à l'appui de sa gestion

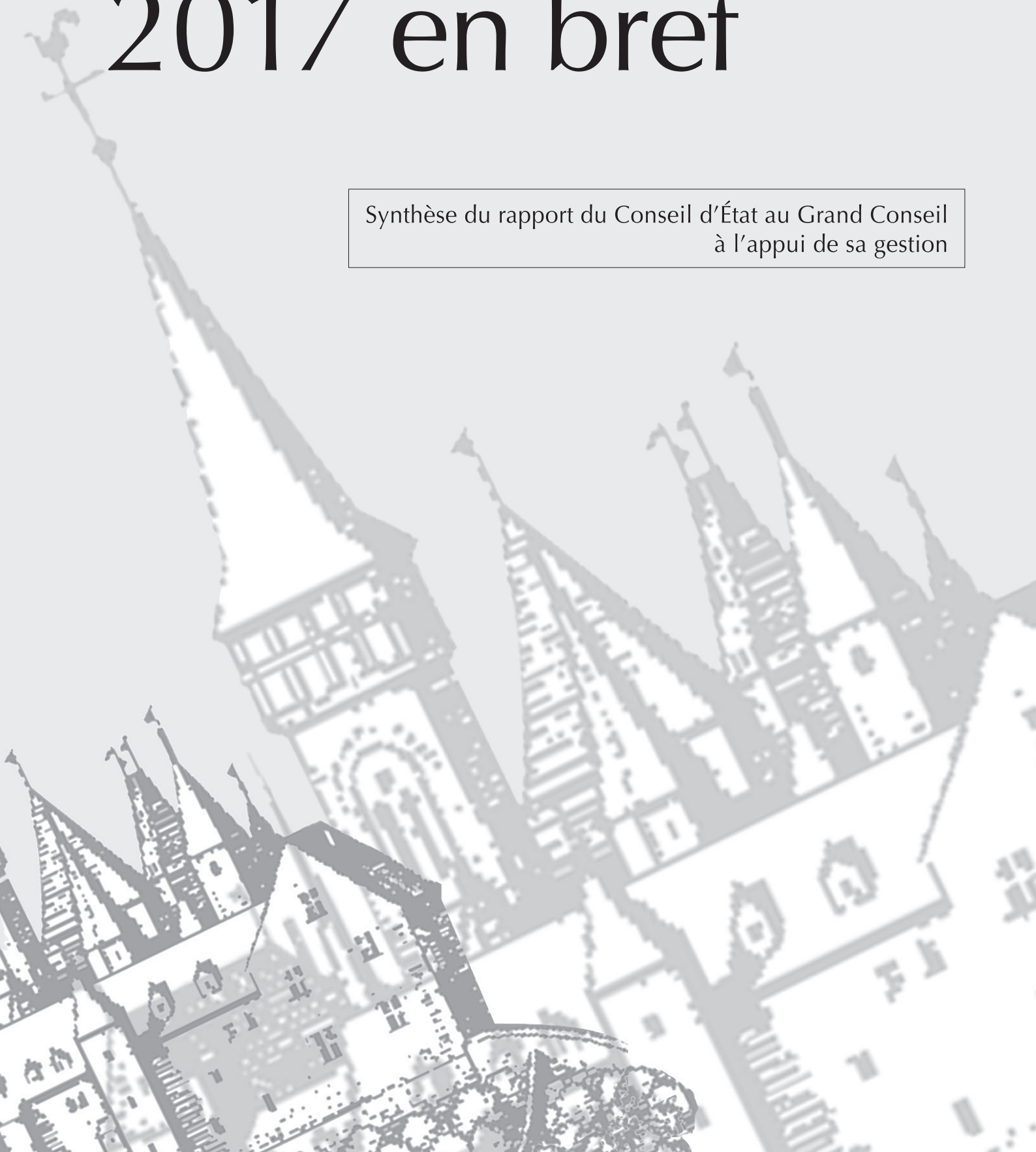


Table des matières

2017 *en bref*

- 5 Introduction**
- 7 Conseil d'État**
 - Composition du gouvernement
- 8 Département des finances et de la santé**
 - Secrétariat général
 - Office d'organisation
 - Service financier
 - Service cantonal des contributions
 - Service cantonal de la santé publique
 - Service informatique de l'Entité neuchâteloise
 - Service des communes
 - Service des bâtiments
- 14 Département de la justice, de la sécurité et de la culture**
 - Secrétariat général
 - Police neuchâteloise
 - Service pénitentiaire neuchâtelois
 - Service de la sécurité civile et militaire
 - Service de la justice
 - Service juridique de l'État
 - Service des ressources humaines
 - Service cantonal des sports
 - Service de la culture
 - Office du patrimoine et de l'archéologie
 - Office des archives de l'État
 - Service des poursuites et faillites
 - Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte
- 19 Département de l'éducation et de la famille**
 - Secrétariat général
 - Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires
 - Office de la politique familiale et de l'égalité
 - Service de l'enseignement obligatoire
 - Office de la pédagogie et de la scolarité
 - Office de l'informatique scolaire et de l'organisation
 - Office de l'enseignement spécialisé
 - Centre cantonal de psychomotricité
 - Conservatoire de musique neuchâtelois
 - Service des formations postobligatoires et de l'orientation
 - Service de protection de l'adulte et de la jeunesse
- 24 Département du développement territorial et de l'environnement**
 - Secrétariat général
 - Service de l'aménagement du territoire
 - Service des transports
 - Service des ponts et chaussées
 - Service de l'énergie et de l'environnement
 - Service de la faune, des forêts et de la nature
 - Service de l'agriculture
 - Service de la consommation et des affaires vétérinaires
 - Service de la géomatique et du registre foncier
- 30 Département de l'économie et de l'action sociale**
 - Service de l'économie
 - Service de l'emploi
 - Service des migrations
 - Service de la cohésion multiculturelle
 - Service de l'action sociale
 - Service de statistique

1. Introduction

Politiquement et institutionnellement, l'année 2017 a été particulièrement intense pour le Canton de Neuchâtel. Les votations de février, septembre et novembre, tout comme les élections cantonales du mois d'avril et le débat budgétaire 2018 ont été les moments forts de l'année politique.

Lors des votations cantonales et fédérales de février 2017, le message du gouvernement cantonal concernant le programme FORTA a largement été plébiscité par les Neuchâteloises et Neuchâtelois. L'acceptation au niveau national est venue concrétiser un pilier important de la stratégie Neuchâtel Mobilité 2030 adoptée en février 2016. Ce résultat confirme l'intégration de la H20 dans le réseau des routes nationales et la réalisation des contournements du Locle puis de La Chaux-de-Fonds ainsi que l'assainissement du tunnel de la Vue-des-Alpes.

En revanche, malgré son adoption par le peuple, le projet hospitalier du Conseil d'État et du Grand Conseil, proposé en contre-projet à l'initiative populaire pour « deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires » s'est incliné face à l'initiative. Le Conseil d'État en a pris acte et s'est immédiatement employé à concrétiser la volonté populaire par la création d'un groupe de travail représentatif chargé de formuler des recommandations de mise en œuvre.

En avril, la population neuchâteloise a élu ses autorités législative et exécutive pour la 50^e législature de la République et Canton de Neuchâtel. Le Conseil d'État a été réélu in corpore au premier tour de l'élection, signe d'une volonté populaire de voir se poursuivre les réformes en cours et annoncées par le Gouvernement. Sans délai, le Conseil d'État a donc poursuivi son action et lancé les travaux du Programme de législature 2018-2021.

Les votations de septembre étaient consacrées à la réforme des institutions cantonales avec les projets de circonscription électorale unique et de Nouvel Hôtel judiciaire centralisé à La Chaux-de-Fonds. **En concrétisation de la vision « un canton, un espace »**, la population neuchâteloise a accepté la modification de la Constitution cantonale, déterminant l'ensemble du territoire neuchâtelois comme une circonscription électorale unique. La réforme a par contre maintenu une garantie de représentativité minimale pour les régions du canton, nouvellement au nombre de quatre : Littoral, Montagnes, Val-de-Ruz et Val-de-Travers. Le processus de rassemblement des forces régionales a ainsi fait une avancée majeure en incitant les futurs député-e-s à s'inscrire dans une vision politique d'échelle

cantonale. En revanche, le projet de Nouvel Hôtel judiciaire n'a pas connu l'approbation de la population neuchâteloise, signe de sa préoccupation pour l'état des finances cantonales. Les résultats de ces votations mettent en évidence l'importance d'une mise en œuvre rapide de la stratégie Mobilité 2030 pour concrétiser l'aspiration populaire à l'unité territoriale.

Dans cet esprit, l'État, les associations régionales et 32 communes ont ratifié en septembre quatre accords de positionnement stratégique. L'objectif d'une telle démarche est de valoriser le rôle de chaque région pour intensifier leur rayonnement et stimuler leur développement, dans une perspective de complémentarité.

À fin septembre, la Confédération a mis en consultation son projet de message sur l'avenir du développement ferroviaire à l'horizon 2030-2035. La modernisation de la ligne Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds est planifiée pour un montant total de 720 millions de francs à charge de la Confédération, ce qui représenterait une amélioration substantielle de l'infrastructure avec la concrétisation de la cadence au quart d'heure entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Mais le canton obtient aussi l'opportunité de proposer son projet phare de ligne directe. En tous les cas, il s'agit d'une bonne nouvelle pour insuffler une nouvelle dynamique à l'agglomération neuchâteloise en vue de transformer structurellement notre canton.

À l'occasion de la votation cantonale de novembre, la population neuchâteloise s'est montrée favorable au maintien de la CCT Santé 21 pour le personnel de la santé, suivant ainsi la recommandation du Conseil d'État. La CCT Santé 21 n'en est pas pour autant figée. Comme ce fut le cas à plusieurs reprises depuis son entrée en vigueur en 2004, elle continuera d'évoluer dans le cadre des négociations partenariales pour s'adapter aux transformations et contraintes qui caractérisent ce domaine d'activités.

Début décembre, le Gouvernement a présenté son programme de législature 2018-2021, dont les objectifs supérieurs sont l'attractivité résidentielle du canton, son assainissement structurel et sa cohésion. Le programme est accompagné d'un plan financier de législature comprenant les mesures d'assainissement permettant le retour à l'équilibre des finances cantonales dès 2020. Le Conseil d'État a ainsi rappelé que les réformes durables prennent deux à trois ans pour se concrétiser et produire pleinement leurs effets.

En décembre, cette approche constructive n'a malheureusement pas trouvé grâce auprès d'une majorité qualifiée du Grand Conseil lors du débat budgétaire 2018. L'absence de budget provoqua une période de forte incertitude à travers le canton durant le premier trimestre 2018. Après que le Conseil d'État ait rassemblé les forces politiques en janvier, le budget a finalement été adopté lors de la session de février 2018.

Au nom du Conseil d'État :

Le président
L. Favre

La chancelière
S. Despland

2. Conseil d'État

COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

Du 1^{er} janvier au 29 mai :

M. Jean-Nathanaël Karakash, président
M. Laurent Favre, vice-président
M. Laurent Kurth
M. Alain Ribaux
M^{me} Monika Maire-Hefti

Dès le 1^{er} juin :

M. Laurent Favre, président
M. Laurent Kurth, vice-président
M. Alain Ribaux
M^{me} Monika Maire-Hefti
M. Jean-Nathanaël Karakash

3. Département des finances et de la santé

Marquée par le début d'une nouvelle législature, l'année 2017 a été l'occasion de définir les axes de travail essentiels du département pour les quatre prochaines années en cohérence avec le programme de législature développé par le Conseil d'État. Le chef du DFS et les services du département ont mené leurs réflexions en tenant compte des rapports de politique publique adoptés jusqu'à présent, des dossiers en cours, nombreux, et surtout des enjeux et défis à relever pour le canton dans les domaines relevant du département.

Au plan financier, la reprise de la conjoncture dans le courant de l'année 2017 aura permis de stabiliser les recettes des personnes morales sans réussir à maintenir celles des personnes physiques, et ce malgré les derniers effets de l'amnistie fiscale qui s'est terminée au premier trimestre. Compte tenu par ailleurs d'autres facteurs dont la diminution de recettes au titre de la péréquation intercantonale et malgré la maîtrise globale des charges, le DFS et le Conseil d'État ont été contraints de maintenir une forte pression sur l'administration et ses partenaires et de poursuivre la mise en œuvre des mesures d'assainissement. Malgré les efforts consentis de part et d'autres, le budget adopté par le Conseil d'État n'a pas trouvé grâce devant le Grand Conseil. Pour la première fois de son histoire, celui-ci a refusé le budget présenté par le gouvernement après de nombreuses séances de commission et discussions menées pour tenter d'éviter cette situation de crise, dont les répercussions se feront lourdement sentir en 2018.

En vue d'un basculement au début de l'année 2018 vers un nouveau système d'information et de gestion (SIGE), le programme des réformes de l'État conduit par le DFS aura, durant l'année 2017, posé les bases essentielles pour revoir l'organisation et les modes de fonctionnement de l'administration cantonale.

Au plan sanitaire et après le refus du peuple neuchâtelois du contre-projet présenté par le Conseil d'État, le DFS s'est attelé à la mise en œuvre de l'initiative populaire « Pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires » (initiative H+H). Il a aussi poursuivi la mise en œuvre de la planification médico-sociale et de divers plans stratégiques cantonaux.

Durant l'année 2017, **le secrétariat général du DFS (SDFS)** a appuyé le chef de département ainsi que les services et office du DFS dans les dossiers majeurs et stratégiques du département. Il a ainsi notamment contribué à l'élaboration, la planification et la rédaction de

rapports de politique publique et à la mise en œuvre, sur le plan opérationnel, des axes définis aux plans politique et stratégique en matière de politique cantonale sanitaire, de réorganisation hospitalière, de planification médico-sociale, de promotion et de prévention de la santé, de maintien et d'aide à domicile, etc. Il a aussi fourni un appui dans des dossiers importants pour l'État ou le département tels que le programme des réformes de l'État, en particulier la mise en production du système d'information et de gestion (SIGE), la 2^e étape du programme de mesures d'assainissement, l'amnistie fiscale, l'appui aux efforts d'assainissement des communes, le projet de réforme de la péréquation des charges, l'optimisation et le regroupement de l'administration, la relocalisation du service informatique de l'État de Neuchâtel sur un seul site, etc. Cette année 2017, 13 rapports du Conseil d'État au Grand Conseil ont été soumis pour le compte du département, auxquels s'ajoute le rapport de gestion.¹³ rapports du DFS ont également été traités par le Parlement durant cette même année.

Le projet sur la reconnaissance des communautés religieuses, traité et renvoyé en commission par le Grand Conseil, a continué d'être suivi au niveau du SDFS. En outre, les travaux liés à la création d'une cellule foncière ont abouti: les éléments essentiels de la stratégie foncière et immobilière ont été validés par le Conseil d'État et la structure de cette cellule ainsi que la gouvernance de la coordination foncière ont été définies. La coordinatrice a également apporté son soutien à différents projets.

Tout au long de l'année, le SDFS a, avec la contribution des services, appuyé le chef de département dans le traitement des différents objets déposés au Grand Conseil (23 questions, 3 motions, 4 postulats, 9 interpellations) ainsi que dans la préparation, la gestion et le suivi de 35 séances des commissions ou sous-commissions auxquelles a participé le chef de département.

Enfin, durant cette année 2017, le secrétariat général du DFS a, dans le cadre de l'intérim de la direction de l'office d'organisation, assuré la conduite du programme des réformes de l'État durant plusieurs mois en sus des missions qui étaient les siennes.

En tant qu'entité responsable du programme des réformes de l'État (PRE), **l'office d'organisation (OORG)** a consacré la majeure partie de ses travaux à ce programme et à ses différents projets, notamment le nouveau système d'information et de gestion (SIGE).

SIGE a occupé le programme des réformes de manière intensive en 2017, le système devant obligatoirement être opérationnel au 1^{er} janvier 2018. Un système qui va profondément remodeler le système en place et amener toute l'administration à revoir son organisation et ses modes de fonctionnement.

En parallèle, le nouvel Intranet de l'État a été développé et finalisé. Des séances d'information et de nombreuses activités de communication ont permis d'assurer l'information des services et un accompagnement au changement. La commission de gestion, qui accompagne le programme des réformes, a été informée en été sur l'avancement des travaux. Au plan légal, une nouvelle loi sur le traitement des données à des fins de gestion administrative et financière au sein de l'État a été adoptée en décembre 2017 afin d'assurer la protection de données.

L'OORG a également accompagné six nouveaux services dans leur accession à GestionNE et a mis en œuvre plusieurs projets pilotes dans le cadre de PartenariatsNE.

Dans le cadre des tâches courantes, l'OORG a continué de soutenir et de conseiller les services en sa qualité de centre de compétences dans les domaines suivants : gestion de projets, description de processus, contrats de prestations et mobilité.

De janvier à juillet 2017, l'office, rattaché administrativement au secrétariat général du DFS, a été dirigé par la secrétaire générale du département. À ce titre, elle a également assuré la coordination du PRE jusqu'à l'arrivée du nouveau chef d'office, M. Jérôme Wieser, en août 2017.

Pour le **service financier (SFIN)**, les comptes 2017 devraient boucler sur un excédent de charges avoisinant le déficit budgété de 50 millions de francs.

La préparation du budget 2018 s'est révélée à nouveau particulièrement ardue. Avec un déficit budgété de 66 millions de francs, le Conseil d'État a évoqué pour la seconde fois consécutive les circonstances extraordinaires pour demander la levée des mécanismes du frein (stagnation des revenus fiscaux et de la RPT à un bas niveau, difficultés à contenir les charges dynamiques échappant à une maîtrise directe à court terme). Après de longs débats et le traitement de multiples amendements, le budget a, pour la première fois de l'histoire du Canton, été refusé par le Grand Conseil, la majorité requise de $\frac{3}{5}$ n'ayant pas été obtenue. Le Conseil d'État a promulgué un arrêté fixant

le cadre d'application de la conduite financière de l'État sans budget pour le premier trimestre 2018, complété ensuite par des directives de mise en œuvre du DFS, dans l'attente qu'une nouvelle version du budget 2018 soit adoptée par le Grand Conseil.

La participation des communes aux efforts d'assainissement est de manière récurrente un sujet particulièrement sensible. Au lieu d'une bascule de 2x2 points proposée par le Conseil d'État, seul le transfert d'un point d'impôt en faveur de l'État assorti de conditions et de mesures d'accompagnement a été admis par le Grand Conseil.

En matière de gestion budgétaire, les travaux permettant d'introduire conjointement le nouvel outil de budgétisation BPC, le nouveau plan comptable MCH2 et la comptabilité analytique par prestations ont été menés à bien. Le nouveau rapport sur le budget 2018 issu de ces travaux, plus synthétique, devrait permettre d'axer l'analyse davantage sur l'évolution des grandes masses ainsi que sur les prestations et leurs coûts.

Conjointement aux travaux budgétaires, des réflexions préalables ont été menées dans le cadre d'un mandat d'étude en vue d'une meilleure prise en compte des éléments conjoncturels dans l'application du frein à l'endettement. Une révision partielle de la LFinEC sera proposée en 2018.

La préparation de l'introduction du SIGE au 1^{er} janvier 2018 a fortement mobilisé les ressources internes du service pour l'accompagnement du SIEN dans les développements informatiques, la réalisation des différentes phases de tests, les formations données à plus de 50 services et offices, la préparation de la migration des données ou encore la mise en place du support aux utilisateurs. Conjointement, des réaménagements de rôles visant notamment à professionnaliser certains aspects de la gestion comptable et de la trésorerie ont été apportés dans l'organisation interne.

La gestion de la trésorerie et de la dette a fait l'objet d'un suivi rigoureux. Les emprunts à court terme ont été favorisés afin d'une part de profiter des taux actuels négatifs et, d'autre part d'accroître la flexibilité dans la gestion quotidienne des liquidités, en évitant les pénalités sur les liquidités placées auprès des instituts financiers. Pour autant, afin de profiter des taux historiquement bas et de consolider une part de la dette sur une longue période, un emprunt public de 125 millions de francs a été contracté

sur une période de 20 ans au taux de 0,7%. La stratégie mise en place pour les années à venir vise à disposer d'un portefeuille de dette composé à 25-30% d'emprunts à taux variables et de 70-75% d'emprunts à taux fixes.

Un appui ponctuel a été apporté dans la préparation des conférences suisse et latine des directeurs-trices cantonaux des finances, notamment sur le Projet fiscal 2017 (PF2017), l'optimisation de la péréquation des ressources fédérales, ainsi que la poursuite des travaux en matière de désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons.

En matière d'assurances, plusieurs contrats arrivant à échéance ont été prolongés de deux ans, afin de permettre, dans un contexte plus favorable de lancer un marché public en 2018 pour le choix d'un nouveau courtier, et en 2019 pour le renouvellement de nos principaux contrats.

En 2017, au **service cantonal des contributions (SCCO)**, l'ensemble des données des déclarations d'impôts ont été numérisées, notamment par le biais du Guichet unique par lequel 24'929 déclarations ont par ailleurs été transmises, ce qui contribue à libérer les guichets et les lignes téléphoniques et permet aux collaborateurs du service de se consacrer prioritairement aux demandes complexes.

Les statistiques de la centrale téléphonique sont éloquentes, plus de 139'300 appels ont été enregistrés, près de 30'000 courriels reçus et environ 16'300 personnes se sont présentées aux guichets. Tous ces chiffres démontrent le volume important des sollicitations des citoyen-ne-s.

Le service se prépare à l'échange spontané d'informations et à l'échange automatique. De nouvelles méthodes de travail doivent être mises en place. Le grand défi sera de bien maîtriser le flux d'informations et d'en faire un bon usage. Une réflexion est menée au sein du service pour gérer ces nouvelles données.

Une vision plus globale du dossier des contribuables se met progressivement en place et une nouvelle structure de formation s'organise. Le changement de philosophie initié il y a quelques années se poursuit.

2017 a été marquée par la fin de l'amnistie et de la campagne Réglo. Le service a enregistré plus de 4'000 dénonciations, un avant-goût de l'échange automatique qui débutera en automne 2018.

L'introduction du projet SIGE a permis de débiter la description des processus de la perception et comptables. Il ressort de cet exercice que l'organisation devra être adaptée pour permettre le développement de nouvelles compétences comptables.

L'efficacité du traitement et de l'analyse des dossiers reste la préoccupation première du service. Permettre au contribuable de n'avoir plus qu'un seul interlocuteur pour les questions fiscales les plus fréquentes, qu'il s'agisse de la taxation, de la perception de l'impôt ou encore de domaines particuliers, comme par exemple les impôts immobiliers et les successions, contribue à la maîtrise de l'ensemble des informations des dossiers fiscaux. Améliorer l'efficacité, c'est donc aussi améliorer le rendement de l'impôt.

L'année 2017 a été marquée par une conjoncture qui s'est reprise en cours d'année. Cela s'est traduit par une amélioration des recettes des personnes morales. Ceci augure de meilleurs résultats 2018 pour les entreprises.

Au niveau des impôts des personnes physiques, malgré un très grand nombre de dossiers liés à l'amnistie, les recettes ont plutôt faibli. Le milieu immobilier a également été marqué par un ralentissement des transactions et par conséquent une légère baisse de recettes.

L'année 2017 a vu **le service cantonal de la santé publique (SCSP)** porter ou être impliqué étroitement dans des projets très importants pour l'avenir du système de santé neuchâtelois et portant sur l'ensemble de ses secteurs d'activités.

S'agissant de la **direction du service**, son activité principale a consisté dans la conduite ou l'accompagnement de l'ensemble de ces projets, notamment celui très important de la cybersanté et de la mise en place du dossier électronique du patient dans le canton qui a connu une avancée importante en 2017. Par ailleurs, l'année 2017 a aussi été marquée par la mise en place des nouveaux outils de gestion de l'État. Un accent important a également été mis sur le renforcement de la veille stratégique dans le domaine sanitaire, que ce soit sur le plan cantonal, intercantonal et fédéral et sur le partage des informations recueillies avec les acteurs neuchâtelois de la santé.

Dans le **domaine de la prévention des maladies et de la promotion de la santé**, les objectifs de la stratégie cantonale de prévention et de promotion de la santé ont généré des activités dans cinq domaines. L'année 2017

a notamment vu les nouveautés suivantes: le lancement en septembre d'un Plan d'action cantonal santé psychique des enfants et des jeunes, pour lequel un financement de Promotion santé suisse a été obtenu; la finalisation de la mise en œuvre du projet Migration et santé, qui s'est terminé notamment par la tenue d'un colloque en octobre, réunissant plus de soixante partenaires; la poursuite des programmes Alimentation & Activité physique, addictions et des activités en matière de santé sexuelle. La conférence nationale de promotion de la santé, le colloque cantonal ainsi que les petits déjeuners ont, par ailleurs, permis de réunir plus de 300 professionnel-le-s afin de se coordonner autour de ces thématiques.

S'agissant des **prestataires ambulatoires**, 81 autorisations de pratiquer pour des médecins ont été délivrées en 2017. 16 médecins soumis à la cause du besoin ont été autorisés à facturer à charge de l'assurance obligatoire des soins, dont 12 médecins de premier recours. En outre, 45 inspections ont été réalisées dans les pharmacies publiques et d'institutions, ainsi que 16 inspections dans des cabinets dentaires.

S'agissant des **soins préhospitaliers et les mesures sanitaires d'urgences**, une dizaine d'incidents ont été signalés. Ces quelques cas ont provoqué des corrections du système ayant pour but l'amélioration de la prise en charge. Depuis décembre 2017, trois des quatre services d'ambulances sont supervisés médicalement par l'Hôpital neuchâtelois. Cette démarche permettra de renforcer la coordination opérationnelle entre services. Si un premier bilan de l'activité du dispositif ambulancier en 2015 et 2016 est satisfaisant aux yeux des autorités, ce dernier fera l'objet d'une nouvelle expertise externe. Le «Détachement Poste médical avancé - véhicule de soutien sanitaire» (DPMA-VSS) dispose enfin d'un concept sanitaire. La collaboration avec le Canton de Vaud en matière de centrale 144 et de médecine de garde reste satisfaisante.

Concernant les **hôpitaux et institutions psychiatriques**, l'exercice 2017 a été particulièrement chargé pour l'office qui a, notamment, accompagné les travaux du groupe de travail H+H chargé de définir des pistes de mise en œuvre de l'initiative «Pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires» approuvée par le peuple le 12 février 2017, poursuivre l'identification et la valorisation des prestations d'intérêt général, suivre la planification hospitalière, ainsi que la réalisation des options stratégiques du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) et préparer un dossier de cautionnement pour ce dernier. Dans le **domaine du maintien à domicile**

et de l'hébergement, la mise en œuvre de la Planification médico-sociale (PMS) et les travaux liés au financement des infrastructures des établissements médico-sociaux (EMS) se sont poursuivis tout au long de l'année. Les nouvelles commissions stratégique et opérationnelle pour les proches aidants et la commission partenariale pour l'évaluation des infrastructures ont débuté leurs travaux. Des rapports importants ont été rédigés et déposés au sujet du projet-pilote mené par l'Association Réseau Orientation Santé Social (AROSS) et du développement de l'Association neuchâteloise des services bénévoles (ANSB).

Pour le **service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN)**, l'année 2017 a été une année chargée par la réalisation ou la mise en production de nombreux projets importants. Nous pensons en particulier:

- à la mise en production du projet SIGE,
- à la réalisation du nouveau site Intranet,
- à la rédaction du schéma directeur de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
- à l'installation d'une liaison fibre optique entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds,
- à la mise en place de la norme ISO 20022 pour le trafic des paiements,
- au passage au nouveau logiciel financier ABACUS de toutes les institutions de la FAS,
- à la mise en production de la nouvelle base de données des entreprises (CREG),
- à la mise en production de la nouvelle gestion des citernes et des brûleurs (HESTIA).

En 2017, un nouveau record d'usage du Guichet unique a été établi avec plus de 1,5 million de transactions passées dont 905'500 avec des privés et 638'800 avec des entreprises.

L'enquête sur les prestations a, pour la troisième année consécutive, été une grande satisfaction pour la direction du SIEN.

Finalement, il est important de rappeler que le SIEN est un service central qui délivre chaque jour des millions de prestations à près de 90'000 utilisateur-trice-s du Canton de Neuchâtel.

Le **service des communes** a participé de manière soutenue à l'élaboration du volet

communal du projet d'assainissement financier de l'État. Ce projet partait du constat que la situation financière difficile de l'État était notamment et pour partie due à la dichotomie entre la répartition entre l'État et les communes des parts respectives des charges dynamiques des domaines éducation, santé et social (75%/25%) et celle des ressources fiscales (60%/40%). Le Grand Conseil a adopté en décembre 2017 ce volet en réduisant le transfert de ressources des communes à l'État de deux à un point d'impôt et en l'assortissant d'un volet péréquatif afin de soulager les communes financièrement les plus faibles.

Il a enfin activement soutenu les travaux d'introduction du nouveau plan comptable harmonisé 2 (MCH2) dans les communes par la mise à disposition du chef de projet du volet « communes » du MCH2 et par la résolution de nombre de questions relatives au retraitement du bilan notamment, aux indicateurs financiers et à l'introduction d'un système de contrôle interne dans les communes.

Il a aussi tout au long de l'année apporté son soutien constant en matière juridique, financière et comptable aux communes, dans le contexte particulier de l'introduction du MCH2.

La situation financière cumulée de l'ensemble des communes a été marquée en 2016 par d'importantes diminutions de recettes fiscales, traduisant la faiblesse conjoncturelle observée dans tout le canton. Cela engendre une péjoration importante des comptes de résultats, atténuée par des mouvements sur les réserves rendus possibles par des prélèvements sur réserves constituées lors du retraitement du bilan consécutif au passage du MCH2. Il en résulte à un déficit cumulé de l'ensemble des communes de près de 6,8 millions de francs « seulement » après un bénéfice de 2,8 millions de francs en 2015, à mettre en relation avec un déficit cumulé de plus de 8,1 millions de francs enregistré en 2014. Les transferts nets totaux de la péréquation financière intercommunale ont accusé pour leur part une baisse de 3,6 millions de francs d'un exercice sur l'autre pour atteindre 23,9 millions de francs en 2017.

Les statistiques fiscales, financières et les indicateurs financiers des communes font l'objet de fiches communales qui peuvent être consultées sur Internet en parallèle à la présentation des graphiques relatifs aux comptes cantonaux.

Suite à l'adoption par le Conseil d'État, en février 2013, du rapport sur le projet de réforme de la gestion du patrimoine immobilier de l'État,

le **service de bâtiments (SBAT)** a poursuivi sa réorganisation interne. Cette réorganisation a débuté en 2014 et devrait se terminer fin 2018.

Le domaine Projets a assuré le suivi de grands projets immobiliers comme ceux des prisons neuchâteloises (EPPB et EDPR), du CPLN, du SIEN et du Datacenter de La Chaux-de-Fonds. D'autres projets, comme le projet d'extension de l'Ecole Pierre-Coullery dans le bâtiment de l'Ancien Hôpital de La Chaux-de-Fonds ont été initiés courant 2017. Le projet du NHOJ, suite au refus populaire le 24 septembre 2017, a quant à lui été abandonné dans sa version présentée au peuple. Les études avec les Autorités judiciaires ont toutefois été reprises début 2018. Les projets de la commission du logement de l'administration (CLA) ont également bénéficié de l'appui du domaine Projets, notamment la réflexion importante sur la réorganisation et le regroupement du logement de l'administration.

L'entretien du patrimoine a été assuré en fonction des moyens mis à disposition. Le SBAT a pris note du signal donné par le Conseil d'État dans sa volonté d'augmenter l'enveloppe pour l'entretien des bâtiments. L'objectif est d'atteindre un montant équivalent à 1% de la valeur actuelle du patrimoine (valeur ECAP), soit 13,5 millions de francs. Pour des raisons économiques, le gouvernement a décidé de contenir les charges relatives à l'entretien des bâtiments à hauteur de 7 millions de francs jusqu'en 2020. Il faut relever à ce sujet qu'une prolongation de ce « moratoire » constituerait un clair report de charges sur les générations futures, avec le risque de dégradations sérieuses des bâtiments. Hormis l'entretien courant, le domaine entretien a mené à bien des projets d'entretien lourd portés au compte investissements, dont les deux projets liés au concept général d'occupation et de sécurisation du Château de Neuchâtel.

Diverses opérations immobilières ont eu lieu en 2017, notamment la vente d'une villa à Bevaix, l'achat du bâtiment de Polyexpo ainsi que les unités d'étage en PPE de Jardinière 157, tous deux à La Chaux-de-Fonds. Le domaine a aussi travaillé à la reprise par l'État des bâtiments hospitaliers de Couvet, La Béroche et La Chaux-de-Fonds (Hôpital 1898). La CLA a traité une dizaine de demandes de logement de l'administration, dont celui, conséquent, de la réorganisation, de l'aménagement et de la transformation du service de l'emploi à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel.

Le nouveau chef du domaine Exploitation a pris ses fonctions au 1^{er} janvier 2017. Les principaux projets traités par le domaine ont

été les suivants. Dans le cadre de la centralisation des prestations, 10 aide-concierges (2.68 EPT) ont intégré les effectifs du SBAT alors qu'ils émargeaient à ceux de la PONE. Les cahiers des charges du personnel de conciergerie ont été repris. Un programme de conciergerie par bâtiment ou locaux appartenant à l'ETNE a été établi détaillant la fréquence et les tâches réalisées par le personnel. La question relative aux gros consommateurs d'énergie dans les bâtiments de l'État est en cours de traitement.

En vue du démarrage du SIGE en janvier 2018 et dans le cadre de la réforme de l'État souhaitée par le Conseil d'État, le domaine finances et administration a établi le budget 2018 par prestations et selon le nouveau plan comptable MCH2. Il a en outre finalisé le catalogue de prestations et conclu un accord GestionNE.

En 2017, l'office cantonal du logement (OCNL) a fait face à la fin du régime 4/4 au niveau des subventions de loyer et a assuré un travail conséquent de conseil auprès des maîtres d'ouvrage d'utilité publique au sujet de la LAL2 (mise à disposition d'instruments financiers permettant de rénover leurs immeubles ou de construire de nouveaux logements à prix coûtant). Durant cette année, de nombreux projets ont pu démarrer ou sont en gestation (La Renouvelle et Les Forges à La Chaux-de-Fonds, projets du Vieux-Châtel, des Pontets à Couvet, etc.).

4. Département de la justice, de la sécurité et de la culture

2017 a été riche en dossiers de réformes, couvrant l'entier des domaines du département. Les travaux relatifs à la protection des données, à l'harmonisation de l'informatique de la justice pénale, au renouvellement du parc véhicules de l'État, au droit de cité neuchâtelois, à la réforme de la caisse de pensions, au transfert des prestations liées aux mineur-e-s du SIAM au SPAJ, à l'accompagnement des projets du Nouvel Hôtel judiciaire et de la réforme des institutions en vue des votations populaires, à la création d'une nouvelle centrale neuchâteloise d'urgence (CNU), à la base de données des personnes, à la réforme du droit des sanctions, aux travaux de révision de la protection civile ne sont que quelques-uns des dossiers auxquels le **secrétariat général** a étroitement collaboré afin d'en faciliter la concrétisation.

La **police neuchâteloise (PONE)** constate une baisse, depuis 2014, du volume global des affaires judiciaires qu'elle traite et le recul se confirme, les affaires passant de 12'300 affaires en 2016 à 11'100 en 2017.

On peut notamment se réjouir de la diminution continue du nombre de cambriolages qui recule de près de 20% en 2017, à 1'100 affaires, alors qu'il avait déjà diminué de 30% en 2016 par rapport à 2015.

En matière d'organisation sécuritaire cantonale, 2017 a vu, d'une part l'achèvement de la mise en place de la nouvelle Centrale Neuchâteloise d'Urgence (CNU) et d'autre part, la consolidation de la collaboration intercantonale (NE, JU, FR) en matière de formation des aspirants au sein du Centre Interrégional de Formation de Police (CIFPol).

Enfin, la police neuchâteloise a été lourdement endeuillée en 2017 suite aux décès du chef de la police judiciaire Olivier Guénat le 15 mai 2017 et du caporal Gilles Pasquier le 17 décembre 2017.

Dans la continuité des années précédentes et malgré un contexte politico-financier difficile, le **service pénitentiaire (SPNE)** a poursuivi en 2017 son travail de réforme du domaine de l'exécution des sanctions pénales prévu par le plan d'action adopté par le Grand Conseil en 2013. Cette politique institutionnelle s'est traduite par la mise en œuvre d'outils de gestion, la définition de processus et procédures, le traitement et la gestion de l'information, le renforcement des compétences et de l'interdisciplinarité dans la prise en charge des personnes faisant face à la justice pénale, la consolidation des partenariats entretenus avec de nombreux

partenaires étatiques ou non, tout comme l'adaptation permanente des infrastructures et des systèmes de sécurité. La prise en charge des personnes détenues a continué d'être adaptée aux normes sécuritaires, légales et humaines.

Au cours de l'année 2017, le **service de la sécurité civile et militaire (SSCM)** a maintenu ses efforts de réforme dans plusieurs domaines liés à ses activités principales. Ainsi, dans le cadre du projet de réorganisation de la Protection civile neuchâteloise, des réflexions relatives à la délimitation des régions PCi, à la gouvernance, au financement ainsi qu'au nombre de jours de service ont été menées. Celles-ci aboutiront vraisemblablement à une modification de la réglementation d'exécution en matière de Protection civile dans l'année à venir.

Les travaux de mises en œuvre de la doctrine d'engagement ORCCAN se sont également poursuivis tout au long de l'année écoulée, avec notamment la mise en route de nouveaux projets comme la mise à l'étude de la stratégie globale en matière de gestion des infrastructures de conduite en cas de crise, d'événements majeurs ou de catastrophes.

En prévision de la mise en application des nouvelles directives et ordonnances fédérales résultant de la réorganisation de l'armée initiée par le projet DEVA, les collaborateurs de l'arrondissement militaire ont suivi plusieurs formations de mise à niveau.

La mise en place des garages de l'État, soit une structure centralisée pour l'ensemble des services de l'administration neuchâteloise et des structures paraétatiques y affiliées s'est poursuivie. Dans ce domaine, le Grand Conseil a adopté un crédit d'engagement de 5,9 millions pour le renouvellement progressif du parc des véhicules de l'État.

L'année 2018 verra le SSCM poursuivre son effort de rationalisation et d'adaptation : l'organisation de la sécurité, au sens large ne doit en aucun cas rester figée. Au contraire, sa capacité à s'adapter à l'évolution de la situation est une condition essentielle au bon accomplissement de ses missions.

De nombreux dossiers ont occupé le **service de la justice (SJUS)** en 2017 dont la modification du règlement de la loi sur les actes à cause de mort et actes similaires et la modification de la loi sur l'harmonisation des registres. De plus, une nouvelle loi et son règlement d'application sur le droit de cité neuchâtelois ont été élaborés. L'année a également été marquée par la

poursuite des travaux liés à la réforme de l'État. Il a été procédé à trois migrations du programme informatique de gestion des amendes d'ordre et tarifées et à deux migrations du logiciel des ordonnances pénales administratives. Les appareils City-control achetés par la Ville de Neuchâtel pour émettre ces amendes d'ordre ont été intégrés au processus de perception de l'État le 1^{er} novembre 2017. Une baisse de la demande des documents d'identité suisses a permis de réduire l'effectif de ce secteur de 0,9 EPT.

Durant l'année sous revue, le nombre d'affaires entrantes au **service juridique de l'État (SJEN)** (490) est légèrement en baisse par rapport aux derniers exercices (524 pour 2016, 520 pour 2015) – sans compter les décisions incidentes. En revanche, nombre des affaires traitées présentent une complexité accrue, dans un contexte politique et financier exigeant.

Une activité importante du service consiste dans le soutien apporté aux autorités exécutives et législatives dans de nombreux projets législatifs, dont parmi les plus importants: réforme des institutions; loi sur la reconnaissance des communautés religieuses; loi sur l'enfance et la jeunesse; loi concernant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte; loi sur l'assistance judiciaire; révision du tarif des frais; loi sur le traitement de données à des fins de gestion administrative et financière au sein de l'État; loi sur les routes et voies publiques (LRVP); loi sur le stationnement des communautés nomades (LSCN); loi sur les hôpitaux publics (LHOPU); révision de la loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub). Le SJEN assume également la tenue du Recueil systématique de la législation neuchâteloise.

Enfin, certaines matières tendent à prendre une importance et une complexité croissantes, telles que la protection des données et la transparence, l'organisation hospitalière cantonale, l'aménagement du territoire, ou encore les droits politiques. Parmi les thèmes qui occuperont le service durant les prochaines années figure certainement aussi l'informatisation croissante des processus juridiques – que ce soit le dossier électronique du patient, ou les processus de transmission et de traitement de dossiers de recours sous forme électronique.

Les activités et projets du **service des ressources humaines de l'État (SRHE)** ont été conditionnés par le contexte de restrictions budgétaires et de réorganisation de l'administration cantonale.

Au-delà des incidences structurelles et relationnelles de ce contexte mouvant et peu confortable sur le service, cet environnement a le mérite de stimuler de manière intensive la créativité des collaboratrices et collaborateurs du SRHE qui ont été impliqués dans la redéfinition de processus de travail, dans la conduite de projets ou encore dans des groupes de travaux interdépartementaux.

Parmi les multiples sollicitations auxquelles le SRHE a dû répondre courant 2017, il convient de citer l'intégration au SRHE de la gestion administrative et salariale des enseignant-e-s des écoles cantonales du secondaire 2 (1'500 dossiers), précédemment assurée par les établissements, par le SFPO et par la Caisse de remplacement des enseignant-e-s; l'intense implication du service dans le développement et la mise en production du nouveau système de gestion intégrée SIGE; le pilotage et l'accompagnement de l'opération de réduction des effectifs de l'administration (-60 EPT); l'optimisation de la collaboration avec le service de l'emploi pour la réintégration de personnes en recherche d'emploi; la conduite partagée avec le DEF du projet de nouvelle classification des fonctions des enseignant-e-s; une forte implication dans le développement et la mise en place d'un nouvel Intranet cantonal, ainsi que le basculement de l'ensemble de la fonction publique dans un nouveau système de rémunération harmonisé. Les questions de prévoyance professionnelle ont également marqué 2017, puisque le chef du SRHE a été fortement impliqué dans le processus d'élaboration des dispositions qui a abouti au changement de système de primauté de notre Caisse de pensions publique.

Différents projets menés en 2017 vont continuer à occuper le SRHE en 2018, voire même au-delà en fonction de l'avancement des travaux et des ressources qui seront mises à disposition du SRHE et de ses partenaires. Ainsi, la poursuite du développement de nouvelles fonctionnalités de gestion RH au travers du SIGE permettra de mieux appuyer les services dans la gestion de leur personne, les évaluations de fonctions des enseignant-e-s vont se préciser, l'augmentation du nombre d'apprenti-e-s formés au sein de l'État va être organisée, le suivi et la gestion des absences des administratif-ive-s et des enseignant-e-s vont être améliorées, une révision de certaines dispositions légales et réglementaires visant à corriger certaines difficultés de gestion du personnel va être engagée, et certains impacts du changement de système de primauté de notre institution de prévoyance devront être anticipés et gérés.

L'année 2017 a été intense dans tous les secteurs du **service cantonal des sports (SSPO)**. Suite à la décision de restructurer le service en profondeur et d'externaliser la gestion administrative et hôtelière des camps de ski scolaire dès le 1^{er} mai 2017, il a été primordial de redynamiser le service et son image en prenant contact avec les différents milieux sportifs et en faisant le lien entre la Confédération, Swiss Olympic, les cantons, les villes et les communes.

Les objectifs généraux, issus de l'application de la loi sur le sport du 1^{er} octobre 2013, ainsi que les objectifs spécifiques fixés ont tous été atteints grâce à l'engagement sans faille des collaboratrices et collaborateurs du service. L'arrivée de MM. Gilles Jaquet et Lionel Tschudi, respectivement chef et adjoint au chef du service, a permis de donner un nouveau souffle au SSPO.

Le service collabore étroitement avec les services d'enseignement obligatoire et postobligatoire concernant l'organisation, la promotion et le fonctionnement des concepts Sports-Arts-Études destinés aux sportif-ive-s de haut niveau et d'élite.

L'externalisation de la gestion hôtelière des camps de ski des écoliers-ères est effective depuis le 1^{er} mai 2017. Dans l'objectif de pérenniser l'hébergement des écoles neuchâteloises, la société Alpes pour tous SA a été créée pour reprendre les baux et la gestion des camps dans la structure actuelle.

Dans le cadre du programme fédéral d'encouragement du sport de Jeunesse+Sport, les clubs, les associations et les écoles du canton ont bénéficié d'un soutien de plus de 1'698'993 francs. Le service a organisé 54 cours de formation d'experts, de moniteurs, de coaches et d'entraîneurs réunissant 1'205 personnes.

Le 14 décembre 2017, la cérémonie du Prix du mérite sportif a eu lieu sur le site d'Évologia. Cette manifestation a récompensé le skieur Robin Cuche en tant que « Sportif de l'année ». Cette soirée a permis de promouvoir le sport et de remercier les acteurs neuchâtelois de leur engagement.

De nombreux événements et changements ont animé l'année 2017 au **service de la culture (SCNE)**. Il faut tout d'abord rappeler que le Laténium, Musée cantonal d'archéologie, a été retenu sur la liste des 13 musées suisses (35 institutions avaient postulé), qui recevront une contribution de l'Office fédéral de la culture

à partir de 2018. Pour son soutien, qui portera sur une période de cinq ans, la Confédération a notamment pris en compte le rayonnement et la qualité, reconnus au niveau national et international du musée cantonal d'archéologie.

À la direction du service, le départ de l'adjoint ainsi que celui du collaborateur scientifique ont nécessité une réorganisation. Cette dernière s'est effectuée à la même période que le déménagement du service qui a établi ses nouveaux quartiers dans l'aile ouest du château. L'équipe reconstituée a pu s'atteler à la mise en place des nouvelles commissions thématiques qui l'accompagnent dans l'accomplissement de ses missions, tout en intégrant le copieux programme des réformes générales de l'État. Dans la seconde partie de l'année, une priorité a été donnée à la refonte de la plateforme de gestion des requêtes, afin que cette dernière concorde de manière plus adéquate avec les dispositifs de soutien aux acteurs culturels.

Au sein de l'État, le service a été actif dans plusieurs groupes de travail, qu'il s'agisse de la réflexion sur l'avenir des châteaux de Colombier, Boudry et Valangin, du déploiement de l'archivage numérique dans l'administration cantonale ou encore du projet d'un nouveau bâtiment pour les archives de l'État. Au niveau national, le service a œuvré à l'établissement de la nouvelle liste indicative du patrimoine immatériel suisse. Il s'est également investi dans des groupes de travail intercantonaux en lien avec la politique d'accès à la culture et de soutien à la littérature notamment.

Dans l'accomplissement de ses missions, outre sa participation active à plusieurs Conseils de fondation, la direction du service a tenu à être présente sur le terrain lors des nombreux événements qui jalonnent le calendrier des manifestations culturelles.

Sur le plan législatif, le service a finalisé le rapport sur la sauvegarde du patrimoine. Il a également entrepris les premières démarches visant à soumettre un rapport sur la culture qui accompagnera le projet de révision de la loi sur l'encouragement des activités culturelles.

Au chapitre des finances, il convient de rappeler que 2017 marque un tournant avec la disparition du fonds d'encouragement des activités culturelles.

En 2017, la section Conservation du patrimoine de l'**office du patrimoine et de l'archéologie** a accompagné techniquement et soutenu financièrement plusieurs chantiers de resta-

ration d'envergure, collaboré à l'actualisation de la liste des traditions vivantes en Suisse et mis en ligne des articles sur des monuments neuchâtelois sur Wikipedia ainsi que sur l'application Traverse (projet Interreg). Elle a également mis sur pied un projet de médiation scolaire pour l'Année européenne du patrimoine 2018, a répondu à de nombreuses demandes d'informations, mené des recherches sur divers édifices et organisé plusieurs présentations publiques et visites commentées dans des lieux patrimoniaux.

Au **Laténium**, l'année 2017 a été marquée par trois événements majeurs: l'inauguration des premiers éléments du renouvellement muséographique financé par la Fondation La Tène, la réorganisation de la direction avec l'entrée en fonction d'une nouvelle directrice adjointe et d'une administratrice, et surtout l'attribution d'une importante subvention de la Confédération. Suite à une évaluation d'experts plaçant le Laténium dans le peloton de tête des cinq musées les plus dignes d'un soutien fédéral, cette reconnaissance de l'Office fédéral de la culture assure un financement d'un montant cumulé de 1'420'000 francs pour les cinq prochaines années.

Pour la section Archéologie, il faut souligner la mise en place des installations dans la grotte de Cotencher (Rochefort) garantissant désormais la protection à long terme de sa substance archéologique. Les fouilles de contrôle réalisées cette même année à l'intérieur de la cavité rendent compte du potentiel scientifique extraordinaire du plus vieux gisement archéologique neuchâtelois, l'un des plus importants de Suisse pour la préhistoire ancienne.

En 2017, **l'office des archives de l'État (OAEN)** a procédé à une réorganisation interne et a réduit ses effectifs de 6,7 à 6,3 EPT.

Il a procédé à 61 visites auprès de 36 services de l'administration cantonale et à 8 visites auprès de 7 communes, réceptionné 31 versements d'archives administratives et 12 dépôts ou dons d'archives privées (289 mètres linéaires), et autorisé 59 opérations d'élimination de documents d'activité (1'366 mètres linéaires). 11 fonds d'archives ont été traités et un millier de quittances médiévales ont été restaurées. 260 lecteurs ont été accueillis en salle de lecture pour un total de 814 journées de travail et de 8'652 documents consultés. L'OAEN a répondu par écrit à 559 demandes de recherche (dont 139 portant sur des dossiers de victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance).

Le projet AENeas (archivage numérique) s'est poursuivi avec la mise en production et le déploiement de l'outil ArchiClass dans plusieurs services et communes. Ce logiciel, propriété de l'État de Neuchâtel, est désormais également commercialisé. La spécification des besoins pour l'outil ArchiSelect (évaluation et tri numérique) a démarré en 2017 et devrait aboutir en 2018.

L'analyse des besoins de l'OAEN en locaux de stockage d'archives pour les 50 prochaines années a permis de présélectionner plusieurs sites potentiels pour l'implantation du NCA, qui font désormais l'objet d'une étude de faisabilité. Cette première phase du projet aboutira à la proposition d'un site et au dépôt d'une demande de crédit d'étude auprès du Grand Conseil début 2019.

Les années se suivent et se ressemblent pour le **service des poursuites et faillites (SEPF)** dont l'exercice 2017 a été pour la troisième année consécutive marquée par un nouveau record historique des volumes traités par l'office des poursuites. Pour ce qui concerne l'activité de l'office des faillites, on observe une certaine stabilité globale même si toutes les catégories de faillites sont à la baisse mais compensées par une augmentation des successions répudiées. Pour ces dernières, on relèvera cependant que ce n'est pas tant le nombre mais bien plus la proportion (plus de 60% du nombre de faillites) qui peut surprendre et fausser l'appréciation générale liée à l'activité économique du canton.

Pour résumer, on peut mentionner que le total des réquisitions traitées par l'office des poursuites a progressé de +1,73% par rapport à 2016, soit 189'675 procédures contre 186'432 l'an dernier. Concernant les faillites, 345 nouveaux dossiers ont été enregistrés contre 347 lors de l'exercice précédent, soit une baisse de 2 unités ou -0,58%. Comme note positive, on peut signaler que les faillites des personnes physiques inscrites au Registre du commerce (commerçants ou artisans) sont en diminution sensible de -30,91% (38 contre 55 en 2016).

Malgré les prévisions optimistes du SECO pour 2018, l'expérience nous prouve que la situation ne va pas s'améliorer prochainement en particulier dans le domaine des poursuites. Il faut donc s'attendre, au mieux, à une stabilisation des volumes à des niveaux records. Ainsi, le SEPF et ses offices continueront de traquer toutes les sources d'amélioration pour affronter ces flux sans cesse grandissants. Il ne sera toutefois plus possible de répondre aux contraintes légales et, surtout, aux attentes légitimes des usagers sans une adaptation de la dotation en particulier de l'office des poursuites.

Le fait le plus marquant de 2017 pour l'ancien service des institutions pour adultes et mineurs (SIAM) est incontestablement le transfert du secteur des institutions d'éducation spécialisée (IES), au service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), conduisant à un changement de nom: le **service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA)**. Suite au départ d'un collaborateur, l'option a été retenue d'engager un chargé de planification pour anticiper les besoins en matière d'offre institutionnelle durant les années à venir.

Au niveau des partenaires institutionnels, ce fut l'année d'une fusion réussie dans le domaine de l'addiction, première phase d'une réorganisation d'envergure destinée à terme à faire 2,3 millions d'économie annuellement. Ainsi, la Fondation Neuchâtel Addictions et la Fondation Goéland ne font plus qu'une et la Fondation Addiction Neuchâtel reprend les missions du Devens dès 2018.

L'ouverture de la Maison de Vie de Couvet, dans le but de disposer d'un hébergement adéquat pour personnes sévèrement cérébrolésées s'est concrétisée. De même, les travaux ayant abouti à l'intégration de Feu-Vert Entreprise au sein du dispositif d'insertion socio-professionnelle du DEAS et à la fusion des activités de consultation et d'hébergement de Solidarité Femmes avec celles des Centres LAVI, donnant naissance au service d'aide aux victimes (SAVI), ont été menés à terme.

Le dispositif d'orientation des citoyen-ne-s estimant devoir recourir à une institution, JUNORAH, a prodigué ses conseils dans 88 situations, aboutissant à éviter un placement dans 20% des cas.

Un gros effort a été consenti par la Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales dans le cadre du nouveau dispositif des hébergements différenciés. Sur le principe « une chambre, un lit, une armoire », cet accueil très simple a permis de limiter le nombre de séjours en hôtel.

5. Département de l'éducation et de la famille

Durant l'année 2017, une nouvelle législature a démarré et le Département de l'éducation et de la famille (DEF) a connu quelques changements dans son organisation structurelle. Celle-ci repose toutefois toujours sur trois services pilotés par des chefs de service et des adjoint-e-s ainsi que de l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE), du Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnel-le-s des établissements scolaires (CAPPES), et des institutions tri-cantonales et intercantionales (HE-Arc, HEP, CIIP, CDIP). Le secrétariat général assure quant à lui sa fonction d'état-major au service de la cheffe de département, réélue en 2017. Les changements organisationnels concernent: 1) le service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) qui s'est vu confier la gestion de l'ensemble des institutions d'éducation spécialisée pour mineur-e-s, jusqu'ici gérées par le service des institutions pour adultes et mineur-e-s (SIAM) du DJSC; 2) la suppression de la Caisse cantonale de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public. Ces changements sont abordés dans les détails dans les chapitres consacrés à ces unités administratives.

Dans le travail courant, le suivi des dossiers du Grand Conseil, du Conseil d'État, le suivi des recrutements des cadres supérieurs, la mise en place de la nouvelle présentation budgétaire, le déploiement du système d'information et de gestion de l'État (SIGE), le suivi de la feuille de route du département, l'établissement du programme et du plan financier de législature 2017-2021, du troisième programme d'assainissement des finances et l'élaboration du budget 2018 ont fait office de fil rouge de l'année 2017.

Sur le plan des projets, de nombreuses forces de travail ont été mobilisées au niveau du département, des services et des établissements du secondaire II pour le pilotage ou l'accompagnement des projets du programme des réformes de l'État : GestionNE, ConduiteNE, PartenariatNE, l'élaboration de la nouvelle stratégie de communication et des relations extérieures, le transfert de la gestion administrative des enseignant-e-s au service des ressources humaines, la refonte de la structure budgétaire et la mise en place du nouvel outil BPC, la réflexion sur le rôle et les missions des secrétariats généraux et la réflexion concernant les structures de coordinations au sein de l'État.

Du côté des dossiers présentés au Grand Conseil en 2017, le dossier le plus important concerne le rapport à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi sur l'organisation scolaire (LOS), qui demandait la suppression

des épreuves cantonales de compétences de 8^e et 9^e HarmoS. Par 94 voix contre 7, le Grand Conseil a adopté cette modification de loi qui entraîne la disparition d'un des trois critères d'admission dans les disciplines à niveaux (français et mathématiques dès la 9^e année, allemand, anglais et sciences de la nature dès la 10^e année) pour les élèves dont la moyenne dans ces disciplines se situe entre 4,50 et 4,74. Cette mesure largement soutenue par les enseignant-e-s, les directions d'école, les syndicats et les parents permettra d'améliorer les conditions de travail du corps enseignant et d'alléger la pression pour les élèves.

Le Grand Conseil a également adopté par 81 voix, 13 abstentions et 16 oppositions un rapport à l'appui d'une loi portant modification de la loi concernant les autorités de protection de l'adulte, rapport dénommé « Rémunération des curatrices et curateurs ». Ce projet permettra de garantir une limitation des honoraires versés par l'État aux curatrices et aux curateurs privés, qui assument quelque 80% des mesures de protection d'adultes, et de fixer les principes réglant la rémunération de l'ensemble des curatrices et des curateurs en proposant un tarif unifié, que les honoraires soient ou non à charge de l'État. Les effets qui en découleront auront un impact positif sur l'évolution des dépenses supportées par les collectivités publiques. À noter que ce projet de loi adopté par le Grand Conseil a fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral.

L'année 2017 a également vu le traitement de réponses à plusieurs motions, postulats et interpellations concernant le développement de nouvelles filières de formations ES (école supérieure), la rénovation du cycle 3 et la dualisation des filières de formation professionnelle (rapports 16.048, 17.012 et 17.019).

Secrétariat général

Durant l'année 2017, le secrétariat général a assumé l'ensemble des activités inhérentes à une fonction d'état-major: préparation et suivi des dossiers traités au Conseil d'État, coordination des activités liées à la préparation du budget, des comptes, du rapport de gestion, au suivi de la feuille de route, à la préparation du programme de législature et du plan financier, à la communication, à la gestion du calendrier, au suivi des affaires parlementaires, au suivi des dossiers des services (colloques, bilatérales, séances spécifiques), aux travaux confiés à la Conférence des secrétaires généraux, aux rapports avec les partenaires (syndicats, communes, fédération des parents d'élèves, institutions, etc.), participation à différents projets

(reprise des institutions d'éducation spécialisée, élaboration d'une loi sur l'enfance et la jeunesse, réformes de l'État, rénovation du CPLN, extension de l'École Pierre Coullery, évaluation des fonctions enseignantes, 3^e volet du programme d'assainissement des finances, épuisement professionnel/burnout du corps enseignant, réorganisation de l'OCOSP, révision de l'organisation des colloques du département, suppression de la Caisse de remplacement, recrutement du directeur général du CIFOM, de la cheffe de l'OCOSP, de la cheffe de l'OSAE, etc.).

Du côté des ressources humaines, 2017 a été marquée par le départ à la retraite de la secrétaire de la cheffe de département et l'intégration de sa remplaçante à un taux d'activité réduit (80% au lieu de 100%). À noter également l'engagement d'une apprentie employée de commerce en lieu et place d'une stagiaire. Du point de vue des locaux, la réorganisation du Château a engendré des déménagements de bureaux pour l'ensemble du personnel du secrétariat général. C'était un mal pour un bien car ceci a enfin permis de doter le secrétariat général d'un vrai espace d'accueil convivial pour les visiteurs.

En ce qui concerne les travaux généraux, le secrétariat général a appuyé la cheffe de département dans le traitement des dossiers. Il a accompagné les entités dépendant directement de lui comme le Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPEs), la Caisse de remplacement (CRNE) et l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE). Il a également apporté son appui aux services sur tous les dossiers stratégiques. Il s'est aussi occupé d'étudier et de donner suite à toutes les demandes de subvention dans le domaine des constructions scolaires. Il a par ailleurs participé aux séances et aux travaux préparatoires des conférences intercantionales de l'instruction publique (CIIP et CDIP) dont la cheffe de département assume la présidence pour la première et la vice-présidence pour la seconde.

Les projets développés en 2017 sont présentés dans la partie secrétariat général de ce rapport.

Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPEs)

L'année 2017 a été marquée par une grande stabilité après les changements intervenus en 2015 puis 2016 (changement de direction, démission, congé maternité). Les offres d'accompagnement et de soutien ont été assurées et développées.

Le CAPPEs a répondu à toutes les demandes qui lui sont parvenues en 2017 dans ses domaines de compétences habituels et a proposé diverses offres aux établissements scolaires en particulier dans les domaines de la formation continue et des projets d'établissement.

Les offres d'accompagnement ont été réparties selon le modèle suivant :

- Prévention-Intervention-Gestion de situations critiques

Le CAPPEs a accompagné les établissements scolaires dans ces différents domaines en assurant une continuité bienvenue qui permet une confiance réciproque et une meilleure efficacité.

Le nombre d'accompagnement en matière de prévention a été conséquent (formation des équipes dans la lutte contre le harcèlement, projet d'établissement autour du vivre ensemble, analyses des pratiques, formation continue des médiatrices et des médiateurs, etc.). Le CAPPEs souligne la volonté des établissements à poursuivre leurs réflexions dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé.

Le nombre d'accompagnement en matière d'intervention (gestion de classe, réforme du cycle 3, collaboration entre les équipes, médiation, gestion de conflits, etc.) a augmenté notablement, ce qui montre une complexification des situations des métiers enseignants face à la diversité des classes, à l'accompagnement des réformes et à la nécessité de travail en réseau. Le nombre de demandes d'accompagnement individuel a augmenté significativement. Le projet en cours sur ce thème « Lutte contre l'épuisement professionnel » a rendu son rapport et ses propositions de mesures. L'accompagnement des mesures adoptées a été réparti chez les différents acteurs selon leur mission. Une communication sur ces mesures et leur mise en œuvre est planifiée pour 2018.

Les demandes dans les domaines de la gestion de situations critiques ont très fortement augmentées. Le CAPPEs répond aux demandes de formation des cellules de crise et aux demandes d'accompagnement en cas de situation critique. Les établissements contactent très régulièrement le CAPPEs pour un conseil, un soutien et le reconnaissent comme expert dans ce domaine. Les formations dans le domaine du projet « AMOK-Tireur actif » pour les écoles du service de l'enseignement obligatoire ont occupé plusieurs collaboratrices et collaborateurs du CAPPEs tout au long de l'année. À fin décembre 2017, l'ensemble du personnel

des 13 centres scolaires du SEO et des 6 établissements du secondaire 2 ont bénéficié de ces formations auxquelles la police, le service de l'enseignement obligatoire et le service des formations postobligatoires et de l'orientation, ainsi que le CAPPEs ont largement contribué, montrant au passage de belles collaborations interdépartementales.

Les objectifs du CAPPEs pour 2018 restent en lien avec la mission qui lui est confiée: continuer de répondre aux demandes et aux besoins du terrain, dans les domaines de la prévention, de l'intervention et de la gestion de situations critiques. Il veille à s'adapter au rythme des uns et des autres pour permettre un climat scolaire bienveillant, respectueux et sécurisant, première clé d'une bonne qualité de vie au travail.

Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE)

Suite au changement de législature, la commission consultative en matière de politique familiale et d'égalité a été renouvelée, ce qui a permis l'intégration de l'association « École des grands-parents ».

La journée du réseau de lutte contre la violence conjugale, organisée en juin sur le thème de la violence psychologique, a rencontré un grand succès puisque 180 personnes y ont participé et qu'il a fallu refuser des inscriptions par manque de place.

« L'ordre divin », film suisse ayant reçu le plus grand succès en 2017, a également été présenté dans diverses écoles du canton, qui ont sollicité l'OPFE pour des interventions sur ce pan de l'histoire de notre pays.

Dans le cadre de la journée Futur en tous genres, qui se déroule dans toute la Suisse le 2^e jeudi de novembre, des ateliers pour les enfants ont été proposés pour la première fois: informatique et ingénierie pour les filles, petite enfance et travail en EMS pour les garçons. La journée a été suivie par près de 60% des élèves de 9H.

L'OPFE a initié une réflexion pour une étude concernant les foyers monoparentaux bénéficiaires de l'aide sociale avec le Pôle de recherche inter-universitaire NCCR-LIVES. Les résultats sont attendus pour la fin de l'année 2018.

Enfin, l'année 2017 a été caractérisée par le départ de la collaboratrice scientifique qui, après plus de 9 ans passés à l'OPFE, a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle.

Service de l'enseignement obligatoire (SEO)

Durant l'année scolaire 2017-2018, 19'962* élèves sont accueillis dans les classes neuchâtelaises par 2'133* enseignant-e-s (*effectifs au 15 octobre 2017).

Dans le Canton de Neuchâtel, au terme de l'année scolaire 2016-2017, 70 enseignant-e-s sont parti-e-s à la retraite pour un total de 52,16 EPT.

Pour l'année scolaire 2017-2018, 137 postes ont été mis au concours dans la scolarité obligatoire représentant 90,64 EPT. Pour les années 1 à 8, 46 jeunes enseignant-e-s neuchâtelais ont obtenu un diplôme pour la formation primaire, 36 pour la formation secondaire, pour les années 9 à 11 et la scolarité postobligatoire. Le service de l'enseignement obligatoire comptait, au 31 décembre 2017, 17,45 EPT.

Office de la pédagogie et de la scolarité (OPS)

L'office de la pédagogie et de la scolarité est composé des cadres du service de l'enseignement obligatoire (inspecteurs-trices et adjoint-e-s) et est compétent pour traiter les questions relatives à l'enseignement (plan d'études, moyens d'enseignement, ressources didactiques), à l'évaluation du travail des élèves, aux mesures d'aides pédagogiques et à la qualité et au monitoring du système scolaire. Ses membres assument aussi la fonction de référent-e-s des centres scolaires et sont en lien direct avec les directions d'écoles. Ils fournissent aux autorités une aide à la décision et les appuient dans l'application du cadre cantonal. Ils collaborent à l'élaboration et à la conduite de projets et dossiers cantonaux et intercantonaux par leur action directe dans des groupes de travail et des commissions ad hoc et en fournissant des préavis en cas de sollicitations diverses (consultations, rapports, enquêtes).

Office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO)

Entité au sein du service de l'enseignement obligatoire, l'OISO s'emploie à mettre en œuvre la politique publique en faveur de l'intégration des médias, images, technologies de l'information et de la communication (MITIC) dans les écoles neuchâtelaises. Cette politique vise notamment à favoriser un usage efficace, pratique, critique et éthique des MITIC.

Le portail pédagogique RPN.ch, l'installation de logiciels spécifiques et la mise à disposition de nombreuses ressources pédagogiques permettent d'offrir aux élèves et aux enseignant-e-s des possibilités d'apprentissage différencié et d'acquérir des compétences dans le domaine des médias. En 2017, de nombreux

projets relatifs à l'informatique pédagogique et administrative ont été conduits.

L'OISO a apporté un soutien logistique au service pour la conception, le développement et l'exploitation de diverses plateformes pour les épreuves cantonales. Le renouvellement du parc informatique composé d'environ 3'800 ordinateurs s'est poursuivi en 2017.

Au 31 décembre 2017, l'office comptait 5,5 EPT.

Office de l'enseignement spécialisé (OES)

L'OES représente l'autorité compétente et décisionnelle du Canton de Neuchâtel en matière de pédagogie spécialisée et assume en particulier la responsabilité directe de l'ensemble des dossiers de la pédagogie spécialisée pour les domaines spécialisés tels que la scolarité en école spécialisée, la logopédie/l'orthophonie, la psychomotricité, l'éducation précoce spécialisée et le soutien pédagogique spécialisé (SPS).

Les trois écoles spécialisées du canton (Fondation Les Perce-Neige, domaine de compétences école spécialisée, école spécialisée du Centre régional d'apprentissages spécialisés et Centre pédagogique de Malvilliers) sont placées sous la supervision pédagogique et financière de l'OES.

L'OES a attribué environ 3'300 mesures de pédagogie spécialisée pour les enfants et les jeunes de 0 à 20 ans. Ce nombre correspond à 8,5% de la population de ces classes d'âge dans notre canton. Ces mesures concernent, en pourcentage et dans l'ordre, la logopédie/l'orthophonie 82%, les écoles spécialisées 10.5%, le SPS 4%, la psychomotricité 2.5% et l'éducation précoce spécialisée 1%.

Cette année, les efforts ont porté sur la finalisation du concept cantonal de pédagogie spécialisée, sur l'analyse des situations d'enfants et d'élèves avec des besoins éducatifs particuliers et les décisions y relatives, sur la poursuite des travaux liés aux contrats de prestations entre l'État et les écoles spécialisées.

L'OES a également lancé la nouvelle version du système de gestion informatique des dossiers de l'office, permettant une gestion électronique des documents et d'aboutir à la signature d'un nouveau cadre conventionnel entre l'État et les centres d'orthophonie des Villes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Neuchâtel.

D'un point de vue de la stratégie cantonale en matière de pédagogie spécialisée, on notera également la mise en œuvre du soutien immé-

diat et temporaire (SIT), représentant un nouveau type d'aide dans le domaine de la scolarité obligatoire, le développement des compétences de pédagogie spécialisée au sein de l'école ordinaire par l'amplification des collaborations entre enseignant-e-s et enseignant-e-s spécialisés ainsi que le renforcement des prestations intégratives tel que cela sera prévu dans le concept cantonal. L'année 2017 a également coïncidé avec la mise en œuvre de l'arrêté du Conseil d'État instituant la reconnaissance des prestataires en orthophonie pour la facturation de prestations à l'État.

Centre cantonal de psychomotricité (CEPM)

Le centre offre ses prestations dans différentes régions du canton. À cet effet, il dispose d'antennes régionales à Neuchâtel, Dombresson, Val-de-Travers, Cornaux, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Bevaix. Il offre également des prestations thérapeutiques en institutions et en écoles spécialisées.

Le nombre de postes total correspond à 9,9 EPT, dont 0,5 EPT dédié à la gestion administrative du centre. 6,4 EPT sont consacrés aux suivis ambulatoires des enfants dans les antennes cantonales et les thérapeutes en psychomotricité au sein des institutions représentent 2,8 EPT.

À fin octobre 2017, 191 enfants suivaient un traitement ambulatoire dont 188 pris en charge financièrement par l'OES et trois par les parents. Quant aux thérapeutes travaillant en institution, elles assurent le traitement d'une centaine d'enfants.

Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)

L'année 2017 fut marquée par le centenaire du Conservatoire de Neuchâtel, les 90 ans de celui de La Chaux-de-Fonds et les 10 ans de la fusion de ces deux institutions en une seule entité, le Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE). Trois jours de fête ont célébré cet événement au mois de novembre. La population s'est déplacée en grand nombre pour y assister et marquer ainsi son attachement à cette institution.

Le CMNE compte 1'882 élèves pour 59 EPT de professeurs et 11,4 EPT de personnel administratif.

Un projet de réformes pédagogiques est étudié. Il s'agit de répondre toujours mieux aux besoins d'une société en mutation.

Service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO)

Que ce soit au niveau du secondaire 2 ou du tertiaire, le système et l'offre de formation ne cessent d'évoluer dans la perspective principale d'offrir des cursus de qualité permettant une insertion sur un marché du travail toujours plus exigeant. Si notre système de formation est particulièrement apprécié à travers le monde, c'est principalement parce qu'il permet aux jeunes de prendre pied rapidement dans le monde du travail et assure la relève en formant des professionnel-le-s et des cadres dirigeants qualifiés. Faire vivre ce système de formation est un défi quotidien pour tous les offices et toutes les entités du service.

En plus de la nécessité de maintenir un système de formation cohérent et adapté aux besoins, de grands enjeux attendent la formation postobligatoire durant les années qui viennent. Il s'agit de mentionner la problématique des transitions entre l'école obligatoire et les formations du secondaire 2, d'une part, puis entre les formations du secondaire 2 et le marché du travail, d'autre part, ainsi bien évidemment qu'entre les formations du secondaire 2 et les formations subséquentes du domaine tertiaire. Ces articulations constituent un enjeu de taille si on y ajoute l'insertion dans notre système de formation des personnes arrivant d'autres pays. La numérisation devra aussi faire partie de toutes les réflexions dans la mesure où elle transforme l'économie et le monde du travail et exerce une influence majeure sur le changement structurel et la croissance économique. Ces transformations touchent actuellement presque tous les secteurs de l'économie et le domaine de la formation devra aussi se remettre profondément en question, car il est capital d'exploiter au mieux les potentiels offerts par cette évolution.

À l'image de la nouvelle loi cantonale sur l'Université (LUNE) entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017 qui permet à l'institution de bénéficier d'une autonomie accrue, il s'agit pour le service et ses entités de se doter d'outils adaptés qui puissent favoriser une gestion moderne et réactive. En effet, le dynamisme affiché à travers les différents chapitres de ce rapport de gestion montrent l'engouement des cadres et des collaboratrices et des collaborateurs tous motivés à offrir un cadre de qualité au public dont ils ont la responsabilité. Cet engagement doit continuer à être valorisé car c'est lui qui fait le « supplément d'âme » à l'excellence de nos institutions.

Service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)

L'année 2017 aura été marquée par le transfert au SPAJ, dès le 1^{er} juin 2017, du domaine des institutions d'éducation spécialisée (IES) pour mineurs, précédemment rattachées au service des institutions pour adultes et mineurs (SIAM). Cette décision a été accompagnée d'une nouvelle organisation du service, et plus particulièrement par la création de l'office des structures d'accueil extrafamilial et des institutions d'éducation spécialisée (OSAE) ainsi que d'une unité financière rattachée directement à la direction.

L'office de protection de l'enfant (OPE) a poursuivi ses missions principales, dans un contexte passablement tendu en ce qui concerne non seulement les problématiques auxquelles il a dû faire face, mais également en lien avec une augmentation sensible du nombre de dossiers traités. Par ailleurs, sa taille actuelle exige désormais une maîtrise minutieuse de la gestion des ressources humaines et le développement de compétences spécifiques à ce domaine.

Au sein de l'OSAE, en sus de son rôle principal d'autorisation, de surveillance et de subventionnement des structures d'accueil extrafamilial, le projet pilote de développement de 20 familles d'accueil d'ici 2019 a poursuivi son cours. L'intégration des IES a constitué le reste des priorités de ce nouvel office.

L'office de protection de l'adulte (OPA) a consacré son activité principale à ses missions de base, soit la gestion de mandats de curatelles, la réalisation d'enquêtes sociales et les réponses aux consultations ouvertes au public. De plus, il s'est préparé à l'entrée en vigueur des modifications de la LAPEA, notamment en ce qui concerne le nouveau régime de rémunération des curatrices et des curateurs.

Enfin, dans le secteur des activités de jeunesse extrascolaire, la campagne « 10mois10droits » a été menée avec succès avec autant de thèmes principaux présentés à un public large de janvier à octobre.

6. Département du développement territorial et de l'environnement

Secrétariat général

Le secrétariat général (SDTE) présente des comptes 2017 conformes au budget. Au niveau des effectifs du personnel, ceux-ci ont diminué de 0,1 EPT, représentant au 31.12.2017 un total de 5,4 toujours répartis entre six collaboratrices et collaborateurs.

L'année 2017 a été marquée par la réélection in corpore du Conseil d'État et un début de nouvelle législature sous la présidence du chef du DDTE. À ce titre, le SDTE a fourni un effort supplémentaire dès le mois de mai pour soutenir le chef de département dans cette fonction. Il a notamment appuyé les travaux du Conseil d'État concernant la rédaction de son programme de législature.

Le soutien administratif du SDTE aux services du DDTE dans les tâches financières et de gestion des ressources humaines a été important en 2017. Des efforts particuliers ont été fournis dans les différents cadres liés au programme de réduction des effectifs, à l'introduction aux nouvelles structures financières et analytiques dans l'élaboration du budget 2018 et du PFT 2019-2021 ou à celui de l'implémentation du programme SIGE. Le SDTE a également été actif sur plusieurs dossiers tels que les travaux de lobbying à Berne en faveur de l'inscription de la H20 dans le réseau des routes nationales et du financement du RER neuchâtelois, les révisions de différentes législations cantonales (LCAT, LRVP, LCEN) ou encore la question des communautés nomades.

En matière de développement durable, le SDTE a coordonné les travaux en vue de l'établissement par l'OFS du relevé 2017 du Cercle Indicateurs. Les résultats du Canton de Neuchâtel sont disponibles sur le site de l'OFS. Sous l'impulsion du SDTE, le canton a également participé pour la première fois en 2017 à l'action nationale *bike to work* dont l'objectif est de promouvoir le vélo et la santé au sein des entreprises.

Service de l'aménagement du territoire (SCAT)

L'année sous revue a été marquée par les travaux de révision de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et ceux en lien avec l'adaptation du plan directeur cantonal. Alors qu'en 2016 le service a adapté le plan directeur cantonal en tenant compte à la fois du dispositif fédéral entré en vigueur le 1^{er} mai 2014 et du contenu des documents directeurs proposés par les communes, l'année 2017 a été consacrée à l'organisation de la consultation, aux actions de communication l'accompagnant avec présentation de l'exposition « Les enjeux de la densification », puis à la valorisation des

remarques formulées. La consultation a porté tant sur le plan directeur que sur la révision de la LCAT.

En matière d'instruments de planification, il convient également de mentionner la finalisation du plan directeur des rives du lac de Neuchâtel qui a été salué par une distinction octroyée par le « Flâneur d'Or » qui relève l'aspect novateur de cette planification. Le plan directeur des rives est mené à chef alors que le dernier tronçon du chemin du lac à la Musinière sur la commune de Saint-Blaise a pu être terminé en 2017. Le projet avait débuté en 1996. Le plan directeur de la mobilité cyclable et la loi sur la mobilité douce ainsi que la loi sur les mines et carrières sont également des dossiers qui ont impliqué l'engagement du service durant l'année sous revue. Il convient d'être complet en mentionnant aussi la mise à l'enquête de la première phase de la révision du plan d'affectation cantonal viticole.

2016 a été la première année durant laquelle l'application SATAC 2 a été en production sur l'ensemble du territoire du canton. Un premier bilan intermédiaire des dossiers traités sur SATAC 2 a été réalisé en juin pour la période du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017. Sur 644 demandes traitées par le service (716 pour la période 2017), 554 faisaient l'objet d'une synthèse favorable. Le délai de traitement des 81 dossiers complets, conformes et sans opposition (14%) était de 37 jours ouvrables, l'objectif étant de 35. 10% des dossiers avaient suscité des oppositions portant leur délai de traitement moyen à 122 jours ouvrables. En outre, 10% des demandes étaient incomplètes et avaient été retournées au demandeur avant la consultation des services et 51% des dossiers avaient fait l'objet d'au moins une demande de compléments de la part d'un service.

Service des transports (SCTR)

Le suivi de l'horaire 2016 a permis de constater la stabilité des horaires de la cadence à la demi-heure entre Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle. Dès le changement d'horaire de décembre 2017, les correspondances entre le RE en provenance ou en direction de Berne et les ICN en provenance ou en direction de l'Arc lémanique auront lieu sur le même quai.

Les négociations avec les entreprises de transport pour les indemnités 2018-2019 ont été lancées courant 2017. Les conditions financières envoyées demandent une réduction de -1% par année pour le trafic régional voyageurs (TRV) et de -2% par année pour le trafic urbain (TU).

En juillet 2017, en lien à la situation de surendettement de la société LNM mais aussi des dysfonctionnements constatés, un second audit de la LNM et de Cap Gourmand a été mandaté par les cantons de Neuchâtel, Vaud et Fribourg. À l'issue de cette expertise, les cantons ont demandé que des mesures d'assainissement soient mises en œuvre. Depuis la tenue de l'Assemblée générale extraordinaire de décembre 2017, elles sont mises en vigueur par le nouveau Conseil d'administration de la LNM.

Finalement, les deux lignes de bus 21.130 et 21.131 de l'Entre-deux-Lacs ont été fusionnées afin de garantir un bon taux de couverture. Cette nouvelle offre a été mise en œuvre à l'horaire 2018.

Service des ponts et chaussées (SPCH)

Le service s'attache à déterminer et planifier au plus juste les diverses sollicitations de moyens lui permettant d'assumer les missions qui lui incombent. Ainsi, l'entretien, l'aménagement et l'assainissement des routes, des ouvrages d'art et des cours d'eau continueront de nécessiter, ces prochaines années, des moyens financiers importants pour lesquels des crédits devront être demandés.

Par ailleurs, les projets et chantiers à venir les plus importants sont :

- H20, contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds : les divers projets détaillés du tunnel des Brenets et du contournement du Locle, tunnel et ouvrages d'accès, doivent encore être finalisés pour pouvoir être remis à la Confédération dès le transfert de cet axe dans le réseau des routes nationales en 2020.
- Le projet du contournement est de La Chaux-de-Fonds par la route principale H18 doit maintenant être développé dans le détail et son coût de réalisation chiffré, avant d'être mis à l'enquête publique. Si des acquisitions de biens-fonds utiles à la réalisation du projet peuvent être conclues, les crédits sont à disposition et seront utilisés dans la mesure de besoins avérés.
- Les projets et travaux en lien avec les conventions-programmes liant le canton à la Confédération en matière d'assainissement du bruit routier, de protection des biens et des personnes aux abords des cours d'eau et de revitalisation des cours d'eau restent une tâche permanente du service, en coordination étroite avec les communes concernées.

La suite de la réalisation des douze projets, répartis dans l'entier du canton, qui composent le crédit-cadre de la 12^e étape de rénovation et d'aménagement des routes cantonales et qui consistent en diverses améliorations sectorielles des aménagements routiers, visant avant tout à sécuriser tous les types d'usagers.

- La poursuite de l'entretien constructif des routes cantonales.
- Les projets d'assainissement du tunnel de La Clusette, qui n'a pratiquement fait l'objet d'aucune intervention sérieuse depuis sa mise en service en 1975, et de remplacement du Grand-Pont de La Chaux-de-Fonds, dont l'assainissement s'avèrerait économiquement inintéressant et très compliqué à réaliser.

Les objectifs spécifiques principaux de l'année 2017 peuvent être séparés en deux catégories : les objectifs internes et externes.

Objectifs externes

- Achever définitivement les aménagements extérieurs du tunnel de Serrières et remettre en état toutes les zones modifiées ou temporairement utilisées durant les travaux. À l'exception d'une surface agricole aux Tolayes, à Cortaillod, les remises en état se sont achevées en 2017 par les plantations réalisées du côté de Serrières. Objectif atteint.
- Avancer au mieux dans le développement du projet de détail du contournement du Locle par la route principale H20, de manière à ce qu'il soit terminé au moment du transfert de la H20 dans le réseau des routes nationales. L'essentiel du projet est achevé et se prolonge par les projets détaillés des portails et autres ouvrages situés de part et d'autre du tunnel. Objectif atteint.
- Mener à bien la campagne de réfection des routes cantonales, en particulier dans les zones complexes où des travaux communaux conduits et menés de concert avec des travaux planifiés par le service, ou auxquels le service participe. Objectif atteint, à l'exception de la traversée de Travers, dont le projet de réaménagement a induit un report de l'exécution en 2017.
- Conduire et réaliser les divers projets inclus dans la douzième étape de rénovation et d'aménagement des routes cantonales. En l'état, il s'agit du réaménagement d'un tronçon de la RC169 dans le village des Brenets, le réaménagement d'un tronçon

de la RC1003 à l'aval du village du Pâquier, l'achèvement du tronçon Vilars-Bayerel et du giratoire du Pont-des-Chèvres. Les travaux ont avancé à satisfaction. Objectif atteint.

- Mettre en œuvre les conventions-programmes relatives à l'assainissement du bruit routier, la revitalisation des cours d'eau et la protection contre les crues. Malgré la grande diversité des intervenants (plusieurs services cantonaux, diverses communes, Confédération, tiers), les projets avancent bon train et les engagements pris envers la Confédération sont globalement tenus. Objectif atteint.

Objectifs internes

- Procéder à une dernière phase d'assainissement de la route principale H20, pour ce qui concerne le canton, compte tenu du réel besoin d'entretien de cette infrastructure vieille de plus de 20 ans. Objectif atteint.
- Finaliser le système qualité laissé à l'abandon depuis 2003. Suite à la décision prise de ne pas procéder à une nouvelle certification, eu égard à l'important investissement que représenterait un suivi tel qu'exigé par les normes. Cet objectif est en voie d'achèvement.
- Achever la révision de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP). La rédaction finale du projet de loi est terminée, les consultations pourront être lancées au printemps 2018. Objectif atteint.

Les besoins en assainissement et en adaptation du réseau des routes cantonales et de ses ouvrages aux exigences de notre époque génèrent un travail important que le service doit assurer. À ce titre, les cas de la H20 et de la H10 sont symptomatiques. Une route utilisée intensivement nécessite des opérations d'entretien et d'adaptation périodiques. Le fait que la première nommée soit appelée à être transférée à la Confédération début 2020 va obliger plusieurs collaborateurs du service à investir un temps conséquent durant les 2 prochaines années pour la préparation des dossiers à transférer à l'OFROU.

Dans un environnement en perpétuelle évolution, la planification des projets, des travaux et des diverses activités du service, tant au niveau technique que financier, constitue le sujet prépondérant nécessitant une anticipation et un suivi de tous les instants.

L'intensité de l'engagement du service ne montre donc aucun signe d'affaiblissement, même si les

difficultés conjoncturelles rencontrées par les collectivités publiques et certaines branches de l'économie privée inquiètent les bureaux d'études et entreprises de construction en termes d'occupation pour les années à venir, dans l'attente que plusieurs grands chantiers ne soient lancés, probablement à l'horizon 2021-2022.

Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)

En 2017, l'énergie et l'environnement sont restés au cœur des débats et des intérêts de la politique, de la population et des médias, notamment en lien à la stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Au niveau cantonal, les nouvelles conception directrice de l'énergie et loi sur l'approvisionnement en électricité ont été approuvées par le Grand Conseil en début 2017. Elles permettent la poursuite d'une politique énergétique et climatique ambitieuse mais réaliste. Elles misent notamment sur le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, en particulier dans le domaine du bâtiment. La stimulation de la rénovation énergétique du parc bâtiment neuchâtelois est visée par la pérennisation du Programme bâtiment.

Le programme de subventions pour l'assainissement énergétique des bâtiments (Le Programme Bâtiments) continue de rencontrer un franc succès dans le canton, notamment avec les CECB® Plus. Le SENE a accordé 909 promesses de subventions pour un montant total de 7'265'000 francs. S'agissant des versements, le fonds cantonal de l'énergie a été sollicité pour un montant global de 1'230'000 francs. En plus, dans le cadre du Programme Bâtiments en vigueur jusqu'à fin 2016, un montant de 2'036'835 francs a été versé aux propriétaires neuchâtelois en 2017 pour des mesures d'isolation thermique.

L'arrêté relatif aux subventions dans ce domaine a été adapté et servira de base légale pour « Le Programme Bâtiments NE 2017 ».

De son côté, le fonds des eaux a été sollicité à hauteur de 3'960'000 francs pour 46 projets subventionnés.

Dans le domaine environnemental, la qualité des eaux du Doubs et la gestion des débits sur ce dernier restent une priorité. Les travaux entre les autorités françaises, fédérales et cantonales ont abouti à la signature d'un nouveau règlement d'eau pour les usines hydroélectriques du Doubs franco-suisse.

Le bilan du système de taxes causales pour la gestion des déchets urbains montre que les

objectifs ont été atteints. Après quatre ans d'application du système, le taux de valorisation des déchets urbains a augmenté et la production globale de déchets urbains a diminué. Ainsi, le coût par habitant a diminué de 10%, sauf dans les communes avec le système plus onéreux de la taxe au poids.

Les contrôles réguliers des rejets de toutes natures des entreprises, le contrôle de la gestion des déchets et les mesures de la qualité de l'air en général monopolisent passablement de ressources. Sur ce dernier point, le SENE a participé, avec les cantons du Jura et de Berne, à la publication de la deuxième édition d'un rapport annuel sur « la qualité de l'air dans l'Arc Jurassien ».

Les dossiers relatifs aux grands projets de construction (permis de construire, études d'impacts, etc.) et ceux relatifs à la gestion du territoire nécessitent eux aussi beaucoup de ressources.

L'activité des places officielles d'élimination des véhicules, bateaux et remorques reste élevée, avec 600 tonnes de ferraille et 1'920 tonnes de pneus évacuées. Le tri des matières recyclables ou ayant une valeur marchande a permis de valoriser batteries, catalyseurs et plus de 190 tonnes de métaux (aluminium, cuivre, acier, etc.).

Le SENE a poursuivi les investigations et la surveillance hydrogéologique d'une vingtaine d'anciennes décharges. Il a examiné et suivi une vingtaine d'investigations engagées par les détenteurs de sites pollués liés à l'activité d'entreprises. Enfin, le SENE a pu autoriser la vente de 41 biens immobiliers sis sur des sites pollués. Au plan législatif, le SENE a dû se prononcer sur treize consultations relatives à des révisions de textes légaux fédéraux touchant l'eau, l'énergie, l'air, l'électricité, les émoluments et taxes, le climat et l'environnement.

Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN)

Les objectifs 2017 ont généralement été atteints avec comme points forts une régulation record de la population de sangliers, des contributions remarquables aux efforts de promotion de la forêt et du bois suisse ainsi que la mise à l'enquête du plan d'affectation cantonal du Haut Plateau du Creux du Van.

De manière générale, le budget a été très bien respecté et les charges maîtrisées dans la mesure du possible (les dégâts aux cultures occasionnés par les sangliers ont nécessité un crédit supplémentaire, moins important qu'en 2016). Sur le plan des recettes, les revenus moindres provenant

des permis de chasse et de pêche ainsi que des prestations de service ont été compensés par des recettes issues notamment du patrimoine administratif et des subventions acquises.

Les travaux courants de gestion forestière ainsi que de promotion de la biodiversité en zones rurales et protégées se sont déroulés de manière très satisfaisante. Un crédit d'investissement a été lancé dans le cadre de la planification et de la concrétisation d'un réseau écologique cantonal.

L'année 2018 sera une année de consolidation. Les priorités du service, inscrites dans le mandat de prestations passé entre le département et le SFFN, porteront en particulier sur les domaines suivants :

- Renforcement de la régulation de la population de sangliers.
- Élaboration d'une directive pour la promotion du bois dans les projets de l'État.
- Réponse coordonnée avec le canton de Vaud aux oppositions au plan d'affectation cantonal du Haut Plateau du Creux du Van.
- Rapport politique relatif aux loisirs individuels dans les espaces naturels.
- Planification du réseau écologique cantonal.

Service de l'agriculture (SAGR)

L'année 2017 a été marquée par la préparation du SIGE, avec de nombreuses implications en perspective dans les différents domaines d'activité.

Par ailleurs, l'application de la politique agricole PA 2014-2017 en matière de paiements directs et les modifications envisagées pour la politique agricole 22+ ont passablement occupé le service.

Les nouveaux programmes volontaires découlant de la politique agricole fédérale ont impliqué d'importants travaux, car ils sont en perpétuelle évolution.

Dans le cadre des améliorations structurelles agricoles, au-delà de la construction de nouveaux ruraux répondant à des standards élevés en matière de protection des animaux, il est à noter la concrétisation des projets de rénovation des fromageries du Bémont, de La Brévine et de La Sagne permettant à la transformation de lait en Gruyère AOP de bénéficier d'infrastructures performantes pour l'avenir.

Le montant des subventions versées par la Confédération au Canton de Neuchâtel au titre

des paiements directs s'élève à 78,43 millions de francs en 2017, une somme équivalente à 2016.

L'activité sociale d'Evologia reste importante et non moins de 130 personnes ont effectué un séjour plus ou moins long au sein de l'institution. Une vingtaine d'entre elles ont retrouvé un travail, alors que les autres ont acquis des compétences et un équilibre social.

Dans le cadre du programme d'assainissement des finances 2017-2019, une réflexion quant à l'organisation du service de l'agriculture a été menée et des propositions d'économies faites. Le Conseil d'État a validé le projet de réorganisation du service de l'agriculture en juin 2016. Le nombre d'offices a passé de six à quatre et l'effectif du personnel a été réduit de 1,2 EPT. La mise en œuvre s'est faite courant 2017 et sera définitive dès 2018. À noter que cette réduction fait suite à plusieurs départs à la retraite partiellement remplacés.

En matière d'animation et de culture, la Grange aux Concerts a été utilisée tout au long de l'année à la satisfaction générale et une vingtaine de manifestations s'y sont déroulées. Le Mycorama, rattaché au SAGR dès l'automne 2016, a été utilisé pendant toute la saison estivale dans le cadre d'une exposition consacrée aux dinosaures. De plus, un atelier de réinsertion AI lui a été progressivement intégré. Le bâtiment garde principalement sa vocation culturelle et différentes manifestations permettent de l'animer.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Le 1^{er} mai 2017 est entrée en vigueur la nouvelle législation fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels. Le service a dû modifier ses méthodes de travail, notamment son logiciel de gestion Limsophy, pour s'adapter aux nouvelles dispositions.

Le 10 avril 2017, un incendie intentionnel a entièrement détruit le centre collecteur de sous-produits animaux de Montmollin, ainsi que le centre forestier adjacent. Malgré d'importantes difficultés pratiques, la collecte des cadavres d'animaux a été maintenue en tout temps. Une structure provisoire, financée par l'assurance, garantit un ramassage conforme aux exigences légales, dans l'attente de la reconstruction du centre.

En police du commerce, la mise en conformité des établissements publics à la nouvelle législation s'est poursuivie. Ainsi, 471 autorisations ont été délivrées, de même que 378 permis

pour propriétaires d'immeubles. 448 examens de concepts d'autocontrôle d'hygiène ont été effectués. Au 31 décembre, 1'098 établissements publics, dont 330 hébergeurs, étaient actifs dans le canton.

En tenant compte au mieux des expériences faites lors des deux premières années de mise en œuvre, la réglementation en matière de police du commerce a entièrement été revue afin de soulager les petites entités de charges financières trop importantes et de simplifier les démarches administratives.

Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)

Le 10 mars 2017, le DDTE, en tant que mandant, et le SGRF, en tant que mandataire, ont conclu un accord sur les objectifs et les prestations couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Face à la pénurie de spécialistes en géomatique, une initiative a été lancée au niveau national pour créer un laboratoire mobile, le SwissGeoLab, destiné à promouvoir les métiers de la géomatique auprès des étudiant-e-s et du tout public. Il a été inauguré par une visite du chef de département et une présentation à la presse le 14 février. Le container didactique SwissGeoLab a séjourné dans le Canton de Neuchâtel de mi-février à fin juin 2017 avec un grand succès de fréquentation totalisant près de 50 sessions de visites sur les 2 sites de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.

Le SITN en 2017, c'est 50 applications de cartographie interactive touchant l'ensemble des départements et de très nombreux domaines; il est devenu un système d'information stratégique et est interconnecté avec les autres systèmes d'information du canton. Le relevé LIDAR réalisé en 2016 a fourni près de 30 milliards de points. De nombreux traitements ont été réalisés pour valoriser cette impressionnante base de données et générer de nombreux produits dérivés. Des développements ont aussi été faits afin de les intégrer pour différents domaines d'application: agriculture (paiements directs), forêts (inventaire forestier), routes, cartographie des dangers, etc. Les données ont pu être utilisées pour de nombreuses analyses. Les développements relatifs à la cartographie pour les domaines des routes, de la gestion forestière, de l'énergie et de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de la gestion du patrimoine, de la police et de la santé se sont poursuivis ou ont été finalisés en 2017. Suite à la volonté du service d'informatiser les dossiers des archives «vivantes» du registre foncier,

le projet de numérisation des pièces les plus utiles s'est poursuivi en 2017 et a ainsi permis la création de plus de 530'000 fichiers; la numérisation par scannage des 2'000 dossiers des propriétés par étages (PPE) s'est également poursuivie; 1'522 dossiers sont scannés à fin 2017 et plus de 470 de dossiers sont consultables sur le géoportail Intranet. Le projet de publication des données du cadastre souterrain (selon LCGéo) s'est poursuivi de manière significative avec la signature de conventions avec de nouveaux gestionnaires de réseaux et la consultation de plus de 10'000 km de conduites sur une plateforme unique.

Le système d'information pour la mensuration officielle (SIMO) est l'application informatique stratégique du domaine de la mensuration gérant l'ensemble du cadastre du canton; elle a monopolisé de nombreuses ressources en 2017; de nombreuses opérations et processus ont été développés et améliorés autour de cet environnement de plus en plus complexe et exigeant; tous ces efforts ont été récompensés en réussissant à remettre en œuvre une solution avec une stabilité et des performances correspondant aux attentes des utilisateurs.

Dans le domaine de la mensuration officielle et du cadastre RDPPF, les conventions-programmes 2016-2019 entre la Confédération et le canton ont entraîné le versement par la Confédération au canton d'un montant de 375'000 francs dans le cadre des travaux de renouvellement du cadastre et du cadastre RDPPF. Une surface supérieure à 5'500 ha de données numériques de la mensuration officielle a pu être approuvée et reconnue par la Confédération en 2017, portant la surface approuvée du canton à plus de 66%. L'évolution du cadastre RDPPF s'est poursuivie par la numérisation des alignements des routes cantonales et communales en collaboration avec le SPCH. Différents travaux d'homogénéisation et de coordination des données de la mensuration officielle avec les autres services, entre autres pour le cadastre viticole, les paiements directs ou la définition des limites statiques de forêt ont été effectués.

Malgré les problèmes de performance de l'outil métier au premier semestre, la production des documents de mutation suite à la demande des clients et la mise à jour du serveur cadastral ont été réalisées de manière suivie et à satisfaction des demandeurs.

Suite au regroupement des offices du registre foncier en octobre 2015, l'uniformisation et la simplification des processus principaux se sont poursuivies; cela s'est également concrétisé

par la poursuite du développement d'un guichet métier RF qui permet depuis un seul point d'entrée d'accéder à l'ensemble des informations et processus nécessaires au traitement des dossiers. La conjoncture favorable du marché immobilier et les mesures prises suite à la réorganisation du registre foncier ainsi qu'à la stabilisation des délais de restitution des actes notariés ont entraîné des recettes dépassant 5,7 millions de francs, soit un montant de plus de 680'000 francs par rapport à 2015, année du regroupement des offices du registre foncier.

7. Département de l'économie et de l'action sociale

Durant cette dernière année de législature, l'action du département a été orientée, comme les années précédentes, selon les trois axes stratégiques définis dans la feuille de route du Conseil d'État pour :

- favoriser le développement économique ;
- renforcer la cohésion sociale et l'intégration professionnelle ;
- améliorer le pilotage politique et stratégique de l'État.

En matière de **développement économique**, l'année 2017 a laissé apparaître une amélioration conjoncturelle, tant au niveau national que dans le Canton de Neuchâtel. L'euro s'est renforcé par rapport au franc suisse et le PIB a marqué un retour à la croissance, qui était même supérieure à la moyenne nationale dans notre canton. Cela s'est notamment traduit par un recul du recours au chômage partiel (RHT) et une diminution du nombre de licenciements dans les entreprises neuchâteloises. Le taux de chômage a lui aussi diminué, en Suisse comme dans le Canton de Neuchâtel, où il affiche même la plus forte baisse des cantons suisses en variation annuelle au 31 décembre 2017.

Parmi les autres événements saillants en 2017, l'on peut citer la cession de l'État à Innoparc SA du bâtiment sis rue de la Pierre-à-Mazel 39, suite au départ effectif de la SNP. **Situé au cœur du pôle d'innovation Microcity, l'immeuble acquis par l'État en 2015 était destiné à accueillir de nouvelles entreprises industrielles et technologiques à proximité immédiate des centres de recherche.** Le canton avait pour ambition de trouver un partenaire privé et compétent, capable de proposer des prestations compétitives et de qualité aux entreprises désireuses de s'implanter. Avec l'accord conclu avec Innoparc SA, cette ambition a pu se concrétiser.

Le Pôle d'innovation Neuchâtel Microcity a lui aussi continué de se développer. L'année 2017 a ainsi été marquée par l'inauguration d'un centre de recherche et d'innovation, créé dans un partenariat avec un grand groupe de luxe international. Ce centre, destiné à mutualiser les efforts et faciliter les échanges entre chercheurs, dans un souci d'efficacité et de créativité, prévoit le recrutement en 2018 d'une vingtaine de collaboratrices et collaborateurs supplémentaires, spécialisés dans les microsystèmes, micro-manufacture et micro-ingénierie. Par ailleurs, Microcity s'est aussi doté de nouveaux outils de communication et a renforcé sa présence sur les réseaux sociaux.

Finalement, au plan interne, l'année 2017 a également vu des changements au service de l'économie, suite aux départs de deux membres de sa direction. Un intérim a été assuré en fin d'année par Mme Caroline Choulart, cheffe de service adjointe. Il a pris fin au 31 décembre, puisque l'entrée en fonction du nouveau chef de service, M. Jean-Kley Tullii, a été fixée au 1^{er} janvier 2018.

Le deuxième axe prioritaire du département pour la législature 2014-2017 concernait la **cohésion sociale et l'intégration professionnelle**. Cinq orientations stratégiques avaient été définies pour organiser les travaux dans ce domaine, avec comme objectif la réduction des besoins d'assistance :

- La reconnaissance du travail ;
- La prévention de la pauvreté et de l'exclusion professionnelle ;
- La redéfinition de la stratégie d'appui à l'intégration professionnelle ;
- La maîtrise de la facture sociale ;
- La lutte contre les abus.

Un pas important a été franchi en matière de reconnaissance du travail, avec la décision du Tribunal fédéral, en juillet 2017, relative à l'introduction d'un salaire minimum dans le Canton de Neuchâtel. Après la votation populaire de 2011 et l'acceptation, par le Grand Conseil, de la loi de mise en œuvre qui devait s'appliquer dès le 1^{er} janvier 2015, le dossier était longtemps resté bloqué en raison des recours déposés. Après plus de deux ans, le Tribunal fédéral a finalement confirmé que les dispositions cantonales sur le salaire minimum sont non seulement conformes à la législation fédérale et à la liberté économique mais qu'elles sont aussi immédiatement applicables. Un règlement d'application du salaire minimum a donc été élaboré très rapidement afin de clarifier sans délai les éléments qui devaient l'être, aussi bien pour les employeurs que pour les employé-e-s.

En ce qui concerne la prévention de l'exclusion et le renforcement de la cohésion sociale, l'année 2017 a été celle de la clôture du premier programme cantonal d'intégration (PIC). Le bilan des 26 objectifs qui avaient été suivis dans ce cadre a servi de base à l'élaboration du second PIC qui se déploiera sur les années 2018 à 2021. En termes de cohésion multiculturelle, il convient de mentionner également la

Communauté de travail pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) dont la composition a été revue en 2017 pour assurer une plus grande participation des collectivités migrantes.

La nouvelle stratégie d'appui à l'intégration professionnelle est l'une des mesures phares de la législature 2014-2017. Elle a été acceptée à l'unanimité par le Grand Conseil le 21 mars 2016, dans le cadre du traitement du rapport 15.047. Cette stratégie repose sur deux piliers fondamentaux, à savoir la refonte du dispositif d'insertion et le New Deal pour l'emploi. Le premier d'entre eux, la refonte du dispositif d'insertion, a nécessité des adaptations au niveau des outils et des processus à disposition, ce qui s'est concrétisé par la réforme SEMP 2020. Le service de l'emploi a en effet complètement revu sa structure de conduite et son organisation et l'année 2017 a largement été consacrée à décrire et préparer les nouveaux processus. Par ailleurs, cette année a également été l'occasion de préparer un concept de monitoring qui accompagnera le pilotage du déploiement puis de la pérennisation de la stratégie d'intégration professionnelle.

En matière de maîtrise de la facture sociale, les efforts ont porté, en 2017 également, sur la maîtrise des dépenses d'aide matérielle, notamment par une intensification des mesures d'insertion socioprofessionnelle et une réduction des prestations d'entretien. Par ailleurs, des réflexions visant à remettre en cause l'automatisme du versement des subsides LAMal aux catégories dites « ordinaires » ont été menées. L'objectif est ainsi de pouvoir, après avoir détecté le droit au subside par le biais de la taxation fiscale, vérifier, par l'envoi d'un formulaire, que les informations sont correctes et que le bénéficiaire souhaite bien recevoir cette aide. Dans le domaine des migrations et de l'asile, le Conseil d'État a décidé en 2017 la fermeture du centre d'accueil de Fontainemelon au 31 décembre, au vu des baisses du nombre de demandes d'asile déposées en Suisse. Cette fermeture a eu pour conséquence le licenciement de cinq collaborateurs-trices du SMIG.

La lutte contre les abus (travail au noir, fraude fiscale, abus aux prestations sociales) est l'un des programmes transversaux marquants de la législature 2014-2017, impliquant deux départements et sept services. Ce programme a fait l'objet d'un premier rapport (16.030) du Conseil d'État au Grand Conseil adopté sans opposition le 6 décembre 2016. Au vu de l'afflux massif des démarches de régularisation durant les derniers mois du programme « Réglo », la période d'amnistie prévue dans ce cadre

a été prolongée jusqu'à fin mars 2017. L'année 2017 a aussi été ponctuée par la suite des travaux de coordination et de description des processus de traitement des cas détectés au sein des entités directement impliquées. Le bilan final de la campagne de régularisation sera établi dans le cadre d'un deuxième rapport qui sera transmis au Grand Conseil à la fin du premier semestre 2018. Celui-ci reviendra également sur les travaux menés en terme de pérennisation de la sensibilisation sur le long terme et donnera des précisions concernant le suivi et traitement coordonné des cas détectés.

En lien avec la réduction des besoins d'assistance mentionnée, il convient encore de mentionner les travaux menés en 2017 aux niveaux intercantonal et national par le département dans le cadre de la révision de la loi sur les prestations complémentaires (LPC) qui est l'un des dossiers stratégiques du département en matière de veille des affaires fédérales.

Le troisième axe concernait **l'amélioration du pilotage de l'État**. Celui-ci a notamment été traduit par le projet « Rôle des prestations des secrétariats généraux » qui fait partie du programme de réformes de l'État et plus particulièrement du volet consacré à la réforme de l'administration et du gouvernement, dans un but d'optimisation de l'organisation. Les travaux liés à la conception détaillée sont en cours mais ont pris un peu de retard par rapport à l'objectif initial ; ces travaux devraient se terminer dans le courant du second semestre 2018. Dans le cadre du projet QualitéNE des secrétariats généraux, il convient de relever, après la définition des missions-organisation-prestations (MOP) des secrétariats généraux, en 2016, la mise en œuvre de GestionNE au 1^{er} janvier 2017 impliquant la définition d'objectifs communs.

Dans son rôle de pilote pour le « cockpit » de l'État, le département a développé en étroite collaboration avec le service de statistique, une première version du cockpit pour son pilotage. Ce prototype préfigure le système de tableaux de bord qui sera développé pour toutes les directions des départements, pour le Conseil d'État, puis à terme pour les services de l'administration cantonale.

En dehors de ces trois axes susmentionnés, le département a également mené à bien le projet « développement des régions », en collaboration avec le DFS et le DDTE. Associant le RUN, cette démarche a abouti à la conclusion d'accords de positionnement stratégique (APS) avec chacune des quatre régions. D'essence politique, ces accords identifient les atouts majeurs

et définissent les objectifs de développement des quatre grandes régions du canton : Montagnes neuchâteloises, Val-de-Ruz, Neuchâtel Littoral et Val-de-Travers. Ils ont été présentés publiquement lors d'une conférence de presse tenue le 12 septembre 2017.

Service de l'économie (NECO)

L'année 2017 a été marquée par une lisibilité géopolitique et économique accrue : une année de recul sur la présidence aux États-Unis, l'élection présidentielle en France, la reconduction du mandat du président de la République populaire de Chine. Sur le plan suisse, une incertitude était encore présente quant à la résolution d'enjeux liés aux conditions-cadres, telle que l'application incertaine de l'article 121 sur l'immigration de masse (réduisant potentiellement l'accès aux talents sous l'angle économique). L'incertitude liée à la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) a aussi péjoré des opportunités de nouveaux investissements d'entreprises globales et industrielles. Cette année a été également caractérisée par une reprise économique mondiale particulièrement vigoureuse aux États-Unis et suffisamment forte en Europe qui a vu l'euro se raffermir face au franc suisse.

Pour Neuchâtel, une croissance du PIB supérieure à la moyenne nationale a été constatée. La résilience et la capacité d'adaptation des entreprises ont été impressionnantes durant les années écoulées. La tendance à une reprise économique devrait se confirmer en 2018 selon les prévisions de nombreux économistes.

Pour le NECO, 2017 a été marquée par plusieurs événements. Au niveau foncier, l'État a cédé en 2017 le bâtiment sis rue de la Pierre-à-Mazel 39, acheté fin 2015, à Innoparc SA, un partenaire privé et compétent, capable de proposer des prestations compétitives et de qualité aux entreprises désireuses de s'implanter. En août, l'OPEN a fourni un appui organisationnel conséquent pour la mise sur pied de la « Summer Academy » organisé chaque année par Switzerland Global Enterprise (S-GE). Tenu pour la première fois à Neuchâtel, l'événement a rassemblé 80 acteurs dans le but de faire connaître le canton et ses atouts au-delà de ses frontières. En septembre, une mission économique a été organisée à Samara, réunissant différents acteurs des milieux économiques et académiques. Par ailleurs, l'année 2017 a vu les trois premières PME neuchâteloises s'internationaliser en Chine à travers le partenariat du NECO avec la Fondation Swiss Centers.

En 2017, le NECO a également soutenu plusieurs projets touristiques ayant un impact sur

l'économie, le développement de l'offre touristique ou sur l'image du canton à l'extérieur de ses frontières. En ce qui concerne Microcity – Pôle d'innovation Neuchâtel, l'année 2017 a été marquée par l'inauguration par un grand groupe de luxe international, possédant plusieurs grandes marques horlogères, d'un centre de recherche et d'innovation au sein même de Microcity à Neuchâtel. De plus, en novembre, une nouvelle ressource a été engagée au sein du NECO afin, notamment, de dynamiser le Pôle d'innovation Microcity et les succès de ses membres par des actions de communication digitales (réseaux sociaux et site web).

Le NECO a aussi participé, soutenu ou co-organisé plusieurs événements sur l'année, tous en lien avec l'innovation et l'économie. Parmi eux, nous pouvons citer le « Swiss StartUp Factory – les start-ups les plus prometteuses de Suisse au cœur de Microcity-Neuchâtel ».

Finalement, trois départs d'employés du service ont été enregistrés au 2^e semestre. Outre le chef de service et le chef de l'office de promotion économique qui ont fait part de leur démission, un chargé de missions a pris sa retraite anticipée. Ainsi, à la fin de l'année, le service comptait trois collaborateurs de moins. L'intérim a été assuré par l'adjointe jusqu'en fin d'année, l'entrée en fonction du nouveau chef de service ayant été planifiée au 1^{er} janvier 2018.

Service de l'emploi (SEMP)

Dans le cadre de la réforme SEMP2020, le SEMP a poursuivi son objectif d'adaptation de sa mission et de ses prestations aux exigences, d'une part, de la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle (IP) et, d'autre part, de développement de ses partenariats. Cela permet de répondre de manière souple et réactive à l'évolution des besoins des demandeurs d'emploi et des besoins en compétences des employeurs.

S'inscrivant dans une vision globale et un modèle qui se veut innovant et plus efficient, le SEMP a adapté en 2017 sa structure de conduite et son organisation pour faire face aux enjeux majeurs que représente l'évolution des modèles économiques et sociétaux. Cette réforme a impliqué la refonte de ses entités, désormais au nombre de trois, soit, deux offices et une direction.

Par ailleurs, la mise en œuvre des dispositions sur le salaire minimum, bloquées pendant plus de trois ans devant le Tribunal fédéral par le dépôt de plusieurs recours, fait partie des événements marquants de 2017. Ainsi, par décision du 21 juillet 2017, la plus haute cour du pays

a conclu au rejet des recours et déclaré ces dispositions légales immédiatement applicables. La mise en place des processus liés au salaire minimum et du règlement d'application de la loi a fait l'objet d'un travail soutenu et d'une étroite collaboration entre le SEMP et le service juridique de l'État.

S'agissant du marché de l'emploi, celui-ci a subi les conséquences d'une période économique difficile depuis la fin de l'année 2015 jusqu'au début de l'année 2017. À partir de là, la situation s'est améliorée et les différents indicateurs liés à l'emploi se sont consolidés. Le taux de chômage a reculé en 2017, par rapport à l'année précédente, non seulement au niveau national mais surtout dans le Canton de Neuchâtel. Le canton affiche ainsi la plus forte baisse des cantons suisses en variation annuelle. L'amélioration conjoncturelle qui a profité au canton, et en particulier aux branches industrielles et exportatrices, s'est aussi traduite par une baisse marquée du recours au chômage partiel (RHT). En effet, les autorisations délivrées ont diminué de près de 30% entre 2016 et 2017. De même, le nombre de licenciements annoncés au SEMP a diminué en 2017. En effet, 438 travailleurs et travailleuses ont été concernés par un licenciement collectif (389) ou important (49), soit 25% de moins que l'année précédente.

En 2018, cette tendance positive devrait se poursuivre. En effet, les centres de prévision conjoncturelle habituels prévoient une nouvelle baisse du taux de chômage au niveau national. Ce dernier devrait s'établir entre 2,9% et 3,1% (contre 3,2% en 2017).

De nombreux enjeux et défis attendent néanmoins le SEMP en 2018. En priorité, le déploiement des concepts et des processus internes, durant le premier semestre 2018, devront permettre d'atteindre un objectif de réforme important et prioritaire pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle. Une phase de stabilisation et de consolidation de l'institution pourra ensuite s'ouvrir tout en veillant à évaluer et à adapter en continu les nouveaux modèles de travail et d'organisation.

Le déploiement du projet Intégration Professionnelle (IP) pourra également s'initier par une première phase test incluant deux services sociaux régionaux pilotes dès le deuxième semestre 2018. Parallèlement, une deuxième étape de communication et de construction avec les partenaires de la migration et du domaine de l'exécution des sanctions pourra

démarrer, en s'appuyant sur l'expérience des partenaires pilotes.

Enjeu et défi de taille également, le déploiement d'IP est accompagné par la mise en œuvre de l'obligation d'annonce (art. 121a Cst – préférence light) au 1^{er} juillet 2018. Le New Deal et les partenariats étroits déjà en place donnent au SEMP une expérience précieuse dans la déclinaison de ces nouvelles dispositions légales.

En conclusion et plus généralement, le SEMP doit poursuivre le travail d'adaptation de sa mission et de ses prestations dans un contexte de fortes mutations de l'écosystème neuchâtelois et de son environnement. Au cœur de ces évolutions, la transformation des compétences professionnelles en lien avec les besoins du marché est certainement un des enjeux majeurs des acteurs publics et privés.

Service des migrations (SMIG)

Au cours de l'année sous revue, le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse (18'088) a baissé de plus de 33% par rapport à l'année précédente. En conséquence, le nombre de requérant-e-s d'asile attribué par la Confédération au Canton de Neuchâtel a diminué aussi, ce qui a conduit le Conseil d'État à décider de la fermeture du centre d'accueil de Fontainemelon au 31 décembre, et entraîné le licenciement de cinq collaborateurs-trices du SMIG.

Pour le SMIG, les perspectives seront étroitement liées à l'évolution de la situation sur le front de l'asile et à la nécessité d'assurer de manière pérenne une organisation de l'accueil des requérant-e-s d'asile efficace et sereine, humainement respectueuse et financièrement performante. Au début du mois d'avril 2018, en prévision de l'entrée en vigueur de la restructuration du domaine de l'asile, la Confédération, en collaboration étroite avec les cantons de Neuchâtel et de Fribourg, lancera un projet pilote sur une durée d'une année visant à mener les nouvelles procédures accélérées dans deux centres fédéraux aux fonctions différentes, situés à Boudry et à Chevrolles. Ce projet doit permettre de réunir les expériences d'une région composée de plusieurs cantons et favoriser une collaboration efficace entre les différents acteurs. L'entrée en vigueur, à l'horizon du printemps 2019, du nouveau système devant conduire à l'accélération des procédures d'asile, avec un centre fédéral de procédure de 480 places à Perreux et un centre fédéral spécifique aux Verrières, de même que la mise en œuvre de nombreuses révisions législatives et réglementaires dans le domaine des étrangers ainsi que l'adaptation des processus d'appui

à l'intégration en fonction du déploiement de la nouvelle stratégie cantonale d'intégration professionnelle et de l'Agenda Intégration Suisse viendront directement impacter les activités du service à l'avenir.

Service de la cohésion multiculturelle (COSM)

2017 a été l'année de clôture du premier Programme d'intégration cantonal (PIC), avec ses 26 objectifs qui ont, pour la plupart, été atteints (rapport final attendu pour fin avril 2018). Le bilan intermédiaire a permis de poser les bases de la rédaction du second PIC (2018-2021), afin d'asseoir la politique interculturelle du Canton de Neuchâtel et d'assurer une grande partie de son financement par des subventions fédérales. Le PIC a été validé par le Secrétariat d'Etat aux migrations et signé par le Conseil d'Etat.

L'expertise du COSM en matière de migration et d'intégration interculturelle, outre les enquêtes de naturalisations qui continuent d'être menées à un rythme conséquent, se décline à travers deux secteurs d'activité principaux: d'une part, les prestations usuelles qui assurent une meilleure compréhension entre les personnes nouvellement arrivées et les personnes qui résident à Neuchâtel depuis longtemps (secteur accueil, conseil et information: primo-information, consultations, interprétariat, médiations, formations, actions de sensibilisation); d'autre part, la mise en œuvre de certains projets et le soutien à d'autres de manière à encourager les structures ordinaires et la société civile à participer à l'intégration (encouragement de l'intégration: coaching et soutien aux projets,...). Pour l'ensemble de ces actions, le COSM peut compter sur le soutien de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM). La composition de la CICM et son mode de désignation ont été revus en 2017, assurant une plus grande participation des collectivités migrantes aux réflexions.

En 2017, le COSM a aussi continué à mettre en œuvre le plan d'action asile qui assure une meilleure coordination de l'intégration des personnes arrivées par le biais de l'asile et pouvant bénéficier des forfaits d'intégration (subventions fédérales). Les moyens limités ont conduit le service à prendre des décisions pour assurer des prestations minimales au plus grand nombre de personnes possible tout en permettant à un nombre restreint de bénéficier d'un accompagnement soutenu.

Service de l'action sociale (SASO)

Dans le domaine de l'action sociale, l'année 2017 a été marquée par des mesures d'économies qui ont eu des répercussions non négligeables sur une partie de la population.

Les normes d'aide matérielle ont été diminuées par arrêté du Conseil d'Etat entré en vigueur au 1^{er} mars 2017 ainsi que par des mesures prises en octobre. Et d'autres mesures ont été préparées en prévision du budget 2018. Même s'il s'agit toujours de baisses ciblées et qu'elles ne touchent pas forcément les mêmes bénéficiaires, il n'en reste pas moins que trois modifications des normes seront intervenues en l'espace de 12 mois seulement.

En matière d'insertion socioprofessionnelle, il faut saluer une nouvelle fois le nombre record de bénéficiaires ayant signé un contrat d'insertion (+9% par rapport à l'exercice 2016, qui avait déjà connu une croissance de +17%). 20% des participant-e-s à une mesure d'insertion en 2017 ont connu un débouché positif, soit en trouvant un emploi, soit en reprenant des études ou une formation.

D'un point de vue statistique, on a enregistré une diminution notable de 7,4% des nouveaux dossiers d'aide sociale et le nombre d'avances de pensions alimentaires a lui aussi baissé de 10%. Dans le domaine des aides à la formation, le nombre de boursiers a très légèrement augmenté, alors que le nombre de personnes percevant une réduction individuelle des primes a diminué significativement lors de l'année passée sous revue. Il s'agit de préciser que les normes relatives au calcul des subsides LAMal ont également été revues dès le début de l'année 2017. L'objectif de cette révision était de maintenir un soutien cohérent dans le cadre du budget prescrit (+3.6% par rapport à 2016) et dans un contexte de fortes augmentations de primes (en moyenne + 5.6%). Les trois axes de cette révision se fondent sur un travail lié aux fourchettes de revenus pour les catégories OSL, la reconduite des actions d'optimisation de primes pour les bénéficiaires de l'aide sociale et la modification des normes de prise en compte de fortune.

En termes de dépenses sociales financées conjointement par les collectivités publiques, à raison de 40% pour les communes et de 60% pour l'Etat depuis l'introduction de la facture sociale harmonisée, la situation a été la suivante. Le bouclage définitif de la facture sociale 2016, établi durant l'année 2017, s'est avéré 1,5 million de francs inférieur au bouclage provisoire et s'élève au final à 216 millions de francs. Concernant la facture sociale 2017, selon le bouclage provisoire au 31 décembre, les comptes présentent un dépassement budgétaire de 2,4 millions de francs, avec un

total de 218,9 millions de francs. On peut relever deux dépassements importants: le premier concerne les subsides LAMal (+2,4 millions) et s'explique principalement par une augmentation plus importante que prévu du volume de subsides pour des bénéficiaires de l'aide sociale. Le second relève de la composante « aide sociale » (+1,7 million) et plus particulièrement des dépenses en matière d'asile non couvertes par les forfaits de la Confédération. L'autre écart important concerne la composante « intégration socio-professionnelle » qui présente des dépenses inférieures de près de 3 millions de francs au budget. Cet écart s'explique par la réorganisation du domaine de l'intégration professionnelle, avec notamment la disparition des mesures d'intégration professionnelles rémunérées (MIP).

Dans le cadre de la campagne « Réglo » de lutte contre les abus, le 1^{er} trimestre 2017 a été marqué par une amnistie en matière de prestations sociales. Les nouvelles dispositions pénales prises au niveau suisse ainsi que la fin de la campagne cantonale « Réglo » ont incité le Conseil d'État à communiquer à propos de la lutte contre les abus. Ainsi, quelque 23'000 ménages neuchâtelois percevant des prestations sociales se sont vu adresser un courrier par le chef du Département de l'économie et de l'action sociale. Si l'objectif était avant tout informatif, cette communication a permis d'encourager les dernières régularisations avant la fin du mois de mars. Un intense travail d'échanges de données entre le service des contributions et le service de l'action sociale a permis de régler la situation de plusieurs centaines de contribuables également sur le plan de la perception de prestations sociales. D'une manière générale, tout au long de l'année 2017, la collaboration des services de l'administration dans la lutte transversale contre les abus s'est intensifiée.

Enfin dans le domaine des subsides d'assurance-maladie, la fin de l'année a été consacrée à une « petite révolution » en terme de délivrance de la prestation, avec la préparation de la mise en place d'un régime de « quasi-automatisme » pour un certain nombre de personnes subsidiées. Le Conseil d'État a en effet décidé d'abandonner le système de classification automatique dès le 1^{er} janvier 2018, au profit d'une classification « quasi-automatique ». Si le calcul du revenu déterminant se fera toujours sur la base de la taxation fiscale, l'assuré-e devra, par contre, pour obtenir le subside, confirmer à l'office cantonal de l'assurance-maladie (OCAM) que les données sont exactes et inchangées.

Service de statistique (STAT)

Au cours de l'année 2017, le STAT a eu l'occasion de réaliser divers projets transversaux pour l'administration cantonale. Il a par exemple produit une première version du cockpit pour le pilotage du département. Ce prototype préfigure le système de tableaux de bord qui sera développé pour toutes les directions des départements, pour le Conseil d'État, puis à terme pour les services de l'administration cantonale.

En 2017, le STAT a fourni différentes prestations statistiques au canton du Jura, dans le cadre du contrat qui lie les deux cantons. Ce sont ainsi quatre infolettres, une cinquantaine de tableaux, différentes cartes, des données interactives et un mémento statistique qui ont été produits pour de nombreux partenaires et clients jurassiens.

En tant que service central, le STAT met ses ressources à disposition des autres entités cantonales, pour différents projets. Pour ceux qui concernent l'année 2017, on peut citer en particulier le projet de monitoring des équilibres régionaux, les diverses statistiques de la formation réalisées pour le département de l'éducation et de la famille (DEF), le projet de statistique des prix de l'immobilier ou encore différents tableaux de bord réalisés pour divers services de l'État.

